

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel des terres publiques intramunicipales 2023-2024



PAFIO

Consultation publique en présentiel
22 mars 2023

Contenu de la présentation

- 1- Mot de bienvenue et mise en situation
- 2- Gestion forestière sur les TPI
- 3- Calcul de possibilité forestière 2015-2023 (révisé pour 2021-2023)
- 4- Comptabilité des volumes forestiers
- 5- Planification forestière sur les TPI
- 6- Gestion de l'épidémie TBE sur les TPI
- 7- Secteurs d'intervention potentiels proposés
- 8- Raffinement et planification annuelle
- 9- Dates importantes

Mise en situation

Cadre juridique et légal de gestion des TPI

- [Entente spécifique de délégation des terres publiques intramunicipales](#) entre le gouvernement du Québec et la région (depuis 1996)
- [Convention de gestion territoriale](#) entre le gouvernement du Québec et la MRC (1997- reconduit par décrets depuis cette date):
 - **Pouvoirs et responsabilités délégués:**
 - Planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire
 - Gestion foncière
 - Règlementation foncière
 - [Gestion forestière](#)

Gestion forestière sur les TPI

- PGAF 2001-2006 et 2007-2012 en vertu de l'ancienne Loi sur les forêts
- Reconduction du PGAF jusqu'en 2016 suite à l'instauration du nouveau régime forestier
- Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier – Avril 2013
- Délai jusqu'au 1^{er} avril 2018 – Mise en place progressive des PAFIT-PAFIO
- Nouvelles délégations de gestion territoriales avec les MRC pour la période 2016-2021- reconduit 2022 et 2023
 - Nouvelles responsabilités dans le cadre du nouveau cadre réglementaire (rétroactif au 1^{er} avril 2016)
 - **Mise en place de PAFIT Avril 2018**
 - Obligations de certification environnementale (ISO 14001 ou CEAFF) pour la réalisation de travaux forestiers sur les TPI
 - Transition vers RADF au 1^{er} avril 2018

Gestion forestière sur les TPI

Rappel du nouveau mode de gestion forestière

- En conformité avec l'article 7.2 de la convention de gestion territoriale, suite à la réception du calcul de possibilité forestière, la MRC doit produire un PAFIT et un PAFIO
- Le calcul a été déposé en avril 2015 (reconduction jusqu'en 2023 – FEC)
- Le PAFIO est en vigueur depuis juin 2016
- Le PAFIT est en vigueur depuis avril 2018



Calcul de possibilité forestière 2015-2023

Avril 2015

- Période 2015-2020
- Attribution de de 20 900m³/an de volume forestier brut

Avril 2020

- Reconduction du calcul de 2015
- Aucune modification majeure ne justifie un nouveau calcul
- Travaux de révision pour intégrer l'effet de l'épidémie de TBE.

Décembre 2020

- Dépôt des résultats de l'analyse d'impact de l'avancement de l'épidémie de la TBE sur la possibilité forestière (par le FEC).



Calcul de possibilité forestière 2015-2023

Sommaire des décisions du Forestier en Chef (FEC) depuis le 1^{er} avril 2021 pour la MRC

Périodes	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)			
	Résineux	Feuillus intolérants	Feuillus tolérants	Total
2015-2020	11 200	9 500	200	20 900
% impact TBE (FEC)	- 4 %	+ 4 %	0 %	0 %
2021-2023	10 700	9 900	200	20 800

Calcul de possibilité forestière 2015-2023

Attribution de 20 800m³/an de volume forestier brut

- 5 bénéficiaires de convention d'aménagement des territoires forestiers résiduels

Bénéficiaires	Attribution annuelle (m ³ /année) 2015-2020			Attribution annuelle (m ³ /année) 2021-2023		
	SEPM	FEU	TOTAL	SEPM	FEU	TOTAL
Corpo. Labrecque	1 150	1 400	2 550	1 100	1 450	2 550
Corpo. Lamarche	2 900	3 000	5 900	2 775	3 125	5 900
Corpo. L'Ascension	1 050	400	1 450	1 000	425	1 425
Corpo. Ste-Monique	1 550	1 050	2 600	1 475	1 100	2 575
Flore Bleue	1 850	1 700	3 550	1 750	1 800	3 550
Bloc Saint-Nazaire	1 150	500	1 650	1 100	525	1 625
Autres territoires	1 600	1 600	3 200	1 500	1 675	3 175
Total	11 250	9 650	20 900	10 700	10 100	20 800

Comptabilité des volumes forestiers

- Comment savoir combien de bois a été prélevé ?

Bloc récolté

Transport



Comptabilité des volumes récoltés

1. Volume bord de chemin

- L'ensemble des piles de bois, leur dimension, essence, longueur, qualité sont comptabilisés par l'entrepreneur responsable de la récolte. Il est payé en fonction du volume mis au bord du chemin, cette comptabilité lui permet d'estimer ses revenus.

2. Volume livré à l'usine

- Pour chaque voyage de bois, un formulaire (AT) est rempli détaillant le point de départ, la destination, le transporteur et la taille approximative du voyage (plein, moitié, etc...).
- Chaque voyage est pesé à destination et le poids total est imprimé sur le formulaire. Des échantillons permettent de déterminer le rapport masse-volume ainsi que la répartition des qualités du bois (sciage, pâte). Sur les TPI on est à facteur fixe parce que petit volume par essence (- de 7 500m³).
- Ce volume sert à la fois à payer l'entrepreneur de récolte mais aussi à verser les redevances forestières applicables à la MRC.



Comptabilité des volumes forestiers

- Inventaire de la matière ligneuse non-utilisée



Comptabilité des volumes forestiers

3. Volume non-utilisé

- Un inventaire est fait sur toutes les superficies récoltées pour déterminer quel est le volume de matière ligneuse non-utilisée (MLNU)
 - ✦ Tiges sur pied;
 - ✦ Souches (hauteur excessive);
 - ✦ Courbures excessives;
 - ✦ Billots oubliés;
 - ✦ Correction carie;
 - ✦ Correction souche évasée;
 - ✦ Etc...

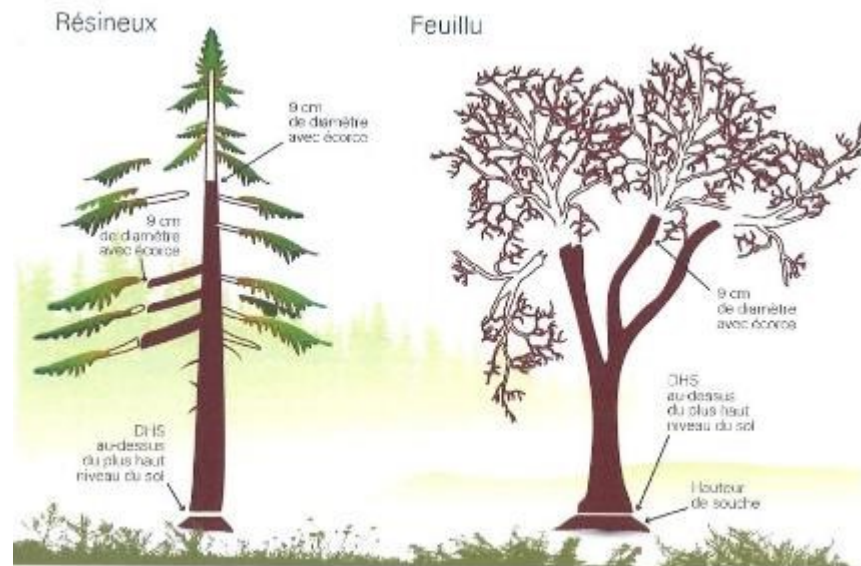


Figure 66 Volume marchand brut

- Art. 147 RADF – Hauteur souche 25 cm été, 45 cm hiver
- Art. 150 RADF – Volume ligneux 3,5 m³/ha après traitement

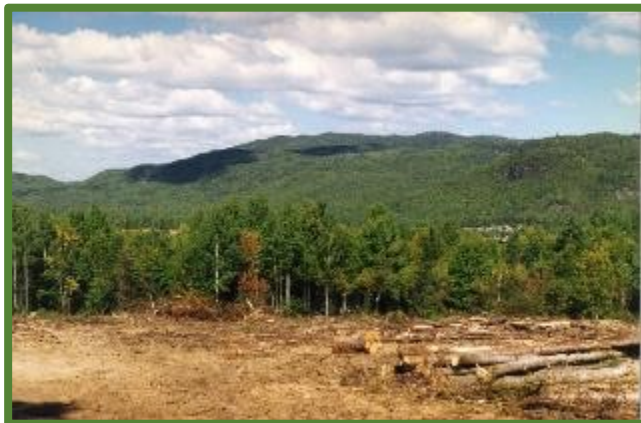
Planification forestière sur les TPI

Plan d'Aménagement Forestier Intégré Tactique (PAFIT)

- Grandes orientations stratégiques
- Enjeux d'aménagement
- Stratégies d'aménagement
- Durée de 5 ans (2017-2022) – prolongation jusqu'à nouvel ordre
- Pas de superficies déterminées dans ce plan

Plan d'Aménagement Forestier Intégré Opérationnel (PAFIO)

- Banque de secteurs de récolte harmonisés et consultés
- On vise un 200 % consulté/harmonisé
- Assiettes de récolte et chemins mis en consultation chaque année



Planification forestière sur les TPI

Suivi des travaux inscrits au PAFIO

Depuis 2016

- Les superficies ayant fait l'objet d'une consultation publique PAFIO antérieure (juin 2016, avril 2017, mars 2018, avril 2019, mars 2020, mars 2021, mars 2022) et qui n'ont pas été récoltées demeurent disponibles à la récolte si le promoteur démontre toujours un intérêt. Toutefois, ils devront faire l'objet à nouveau d'une identification en consultation.
- Élimination des superficies consultées (SIP) lorsqu'un chantier de récolte est complété (SI).



Secteurs d'intervention potentiels proposés 2023-2024

1. SIP (secteurs d'intervention potentiels)

identifiés par les bénéficiaires ou par la MRC

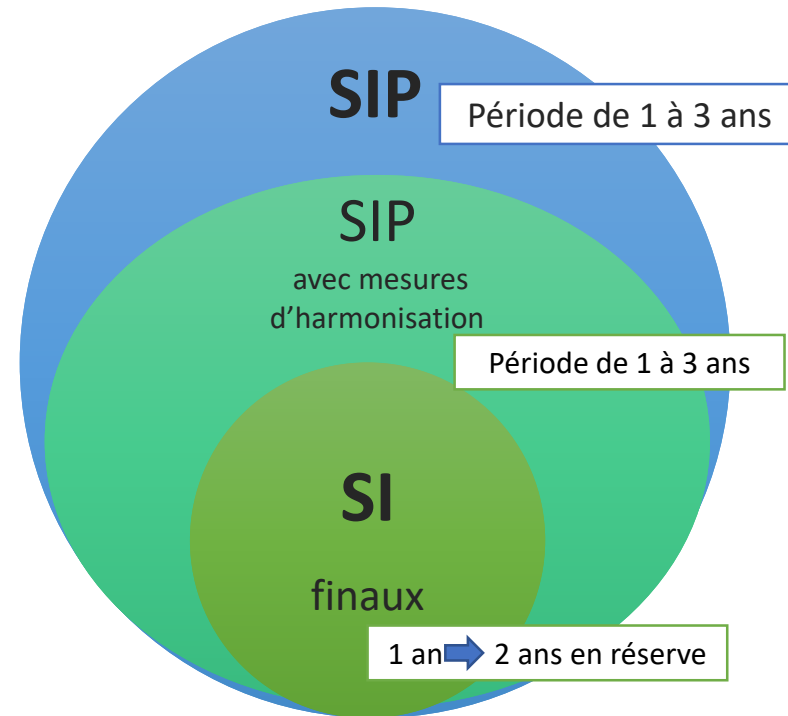
- Peuplements à maturité cartographique
- Peuplements fortement affectés par la TBE
- 1 dépôt par année à la MRC
- Possibilité d'un 2^e dépôt avec consultation (plan spécial)

2. Commentaires recueillis sur les SIP serviront d'intrant au raffinement de la planification

- Inventaire forestier sur les SIP harmonisés
- Établissement des prescriptions = SI dans PAFIO (200 %)

3. Le bénéficiaire établit sa planification annuelle à partir des SI harmonisés disponibles au PAFIO

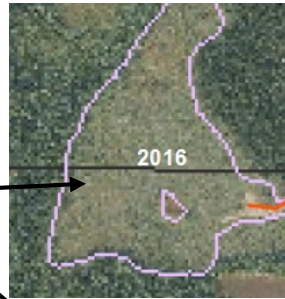
- Les permis d'intervention sont émis par la MRC via le PAIF
- La consultation couvre les travaux de remise en production (SCA, PLR, DEG) lorsque requis.



Légende des cartes

Historique 2012-2022

Récolte seulement:
Récolte et reboisement :



Année en cours
2022-2023
Récolte



Secteurs d'intervention potentiels - travaux commerciaux

En consultation



Feillus

Mélangés

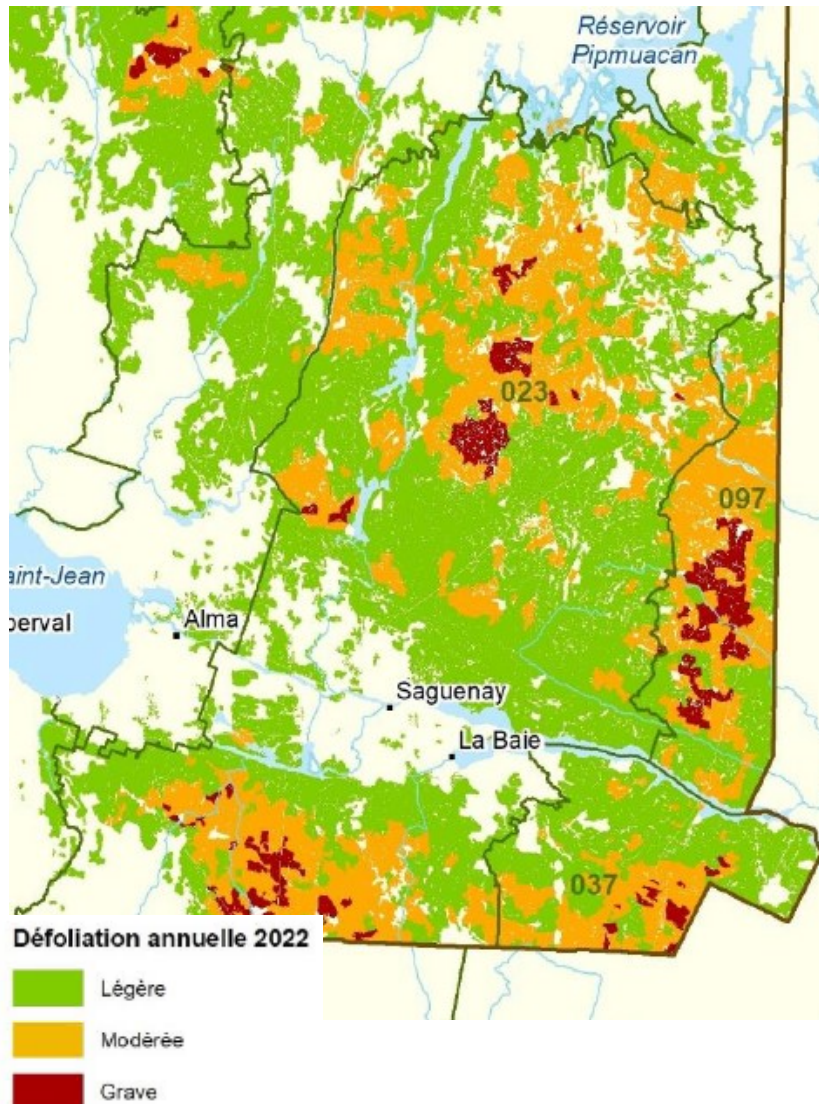
Résineux

Consultation antérieure



Gestion de l'épidémie TBE sur les TPI

Suivi de l'évolution de la TBE- MFFP



Les épidémies de TBE sont cycliques, c'est-à-dire qu'elles reviennent environ tous les 30 à 35 ans. **Chaque épidémie peut durer de 15 à 20 ans dans un même secteur.**

Lorsque l'épidémie se poursuit pendant plusieurs années, le feuillage devient parfois insuffisant pour assurer la survie de l'arbre et la mortalité des arbres débute et progresse selon leur vulnérabilité. Au fil des ans, les arbres défoliés prennent une teinte grisâtre qui reflète la disparition progressive du feuillage. **Au moins quatre années rapprochées de défoliation grave des pousses sont nécessaires avant que les premiers arbres meurent.**

Les récentes données publiées par le MFFP montrent que, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté de 2019 à 2020, passant de 1 877 484 à 2 990 072 hectares. **Avec 2 205 664 ha pour 2022, les aires défoliées ont augmenté (14% d'augmentation) dans la région par rapport à 2021 mais restent inférieures au sommet atteint en 2020. La défoliation est majoritairement de niveau « léger » sur les TPI.**

Gestion de l'épidémie sur les TPI – plan d'action

Campagne de pré-récupération :

- Éviter de perdre de la valeur marchande des bois (volume sciage)
- Éviter la congestion pour la mise en marché
- Incitatifs
 - Dérogation pour certaines normes (volume annuel, superficie 10 ha, etc...)
 - Inventaire de suivi de l'évolution de l'épidémie et inventaire avant traitement et aide financière

Lutte directe aux insectes (arrosage) – SOPFIM



Gestion de l'épidémie sur les TPI – plan d'action

Plans spéciaux de récupération :

- Permet d'obliger la récolte de volumes affectés
- Pourrait être accompagné d'une compensation financière au promoteur
- Plusieurs secteurs toujours sous surveillance (Saint-Nazaire, Lamarche, Labrecque, Saint-Ludger-de-Milot)
- Permettre le maintien de la possibilité forestière des blocs forêt en TPI

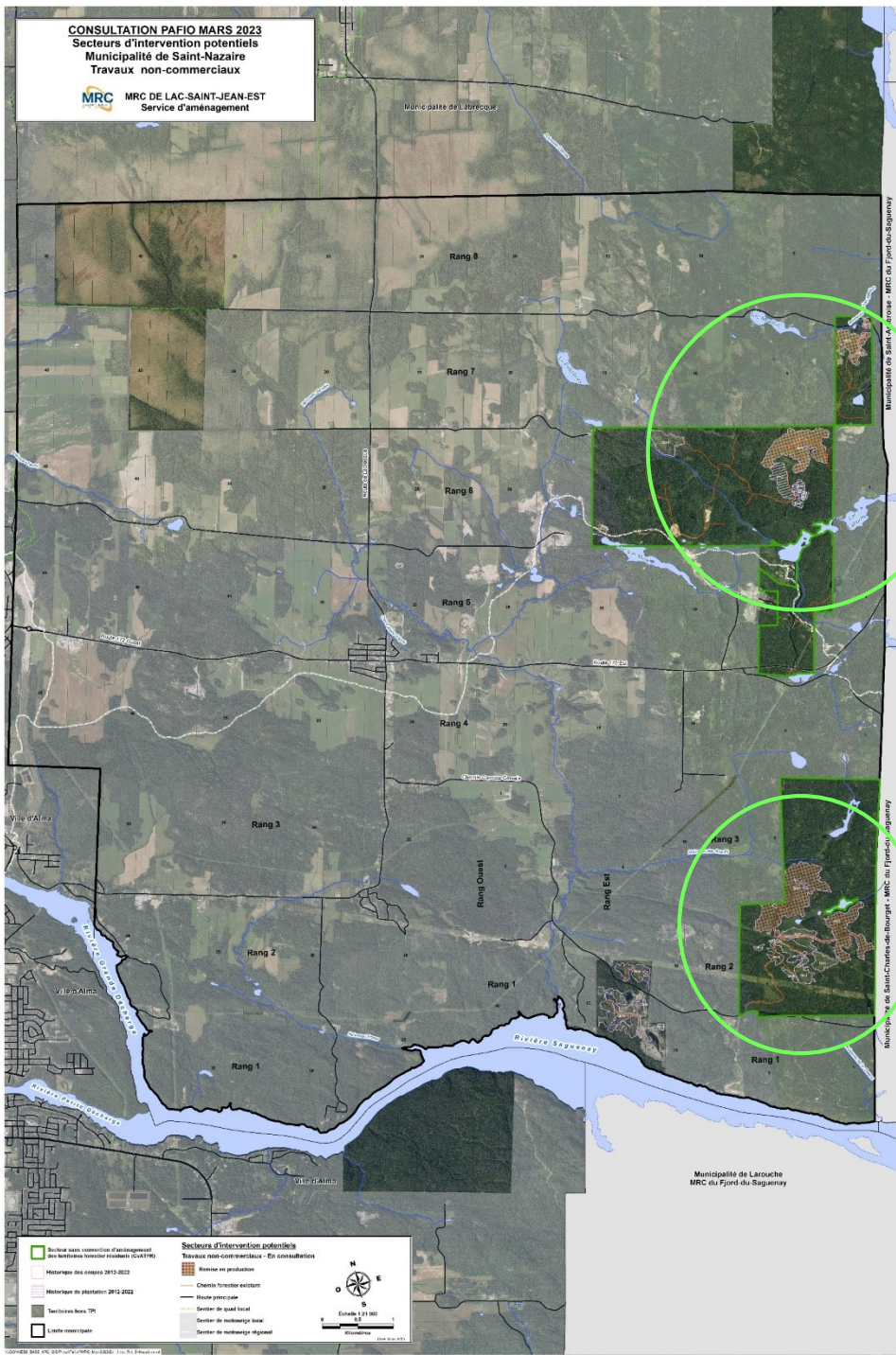


Zone d'exclusion de travaux sylvicoles non-commerciaux:

- Ensemble des TPI
- Mêmes critères d'exclusion que le MFFP



Saint-Nazaire

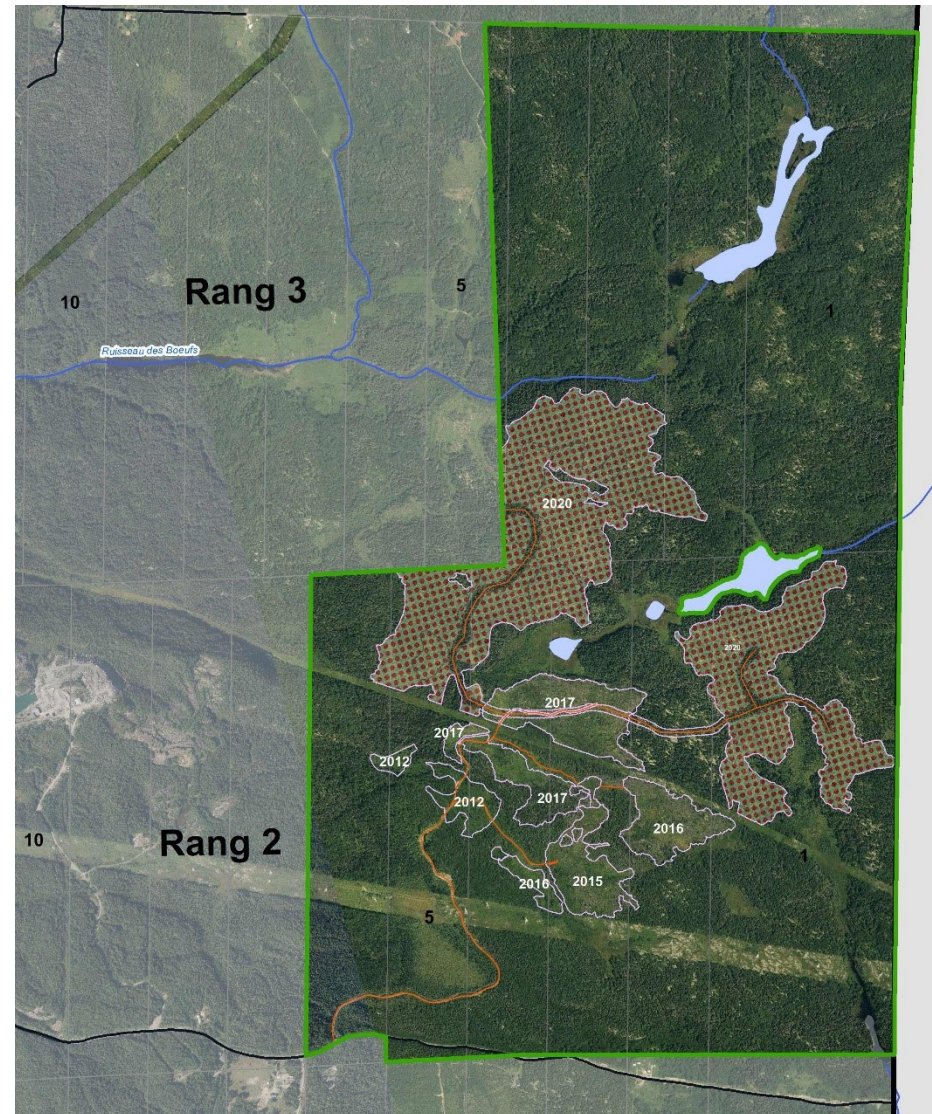


Localisation des SIP – Bloc B – Saint-Nazaire

Plan spécial de récupération TBE en 2021 – travaux de récolte complété – reboisement 2023

- Avant récolte, superficies résineuses très affectées par la TBE
- Travaux de récupération en 2021
- Anciens blocs de récolte de 2012-2013, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018
- **Aucun travaux de récolte pour les 6 prochaines années dans ce bloc**
- Travaux de remise en production (préparation de terrain et de reboisement des anciennes coupes) 2023
- MRC responsable des travaux

Secteur no.1 Carreau Gervais

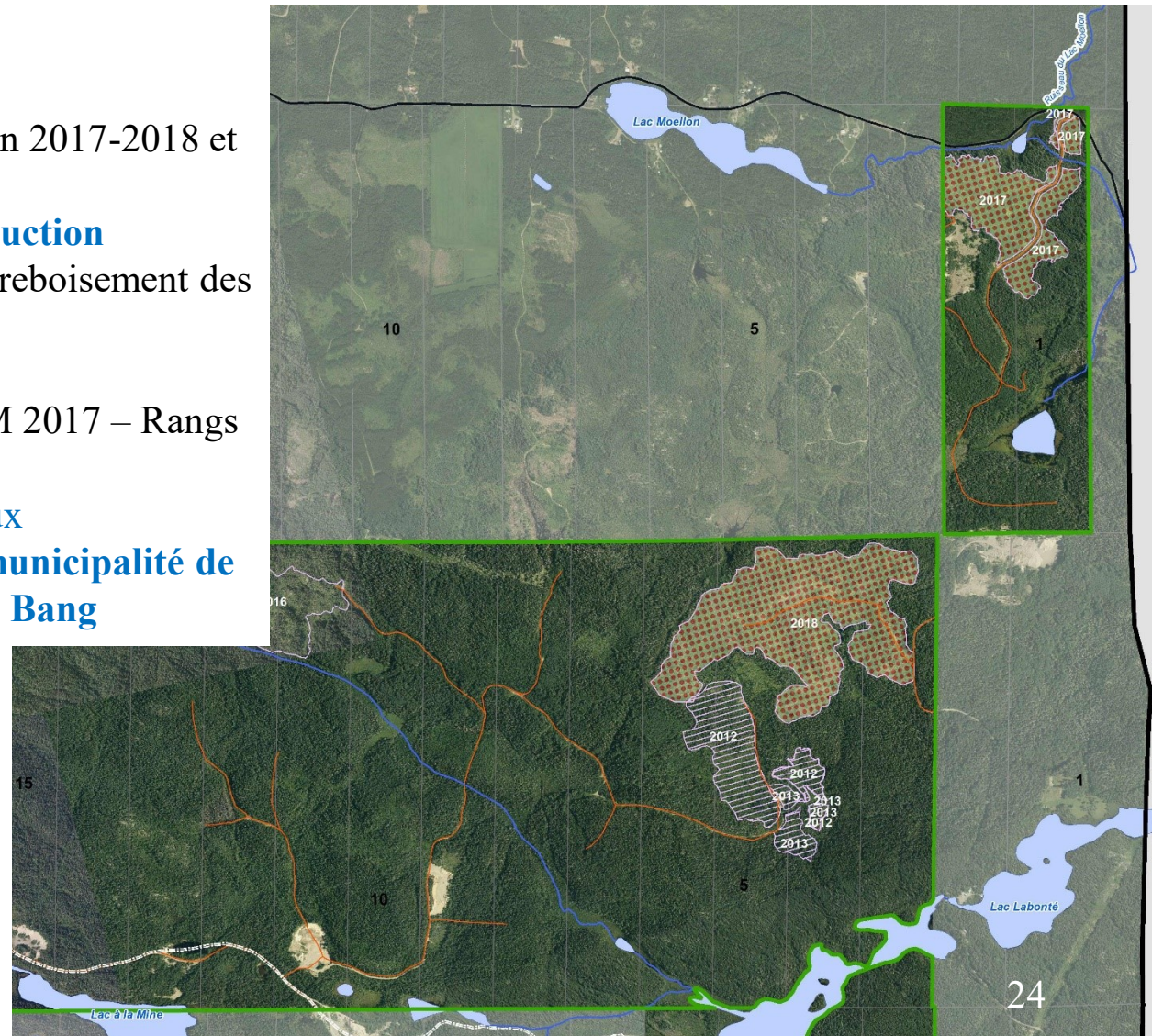


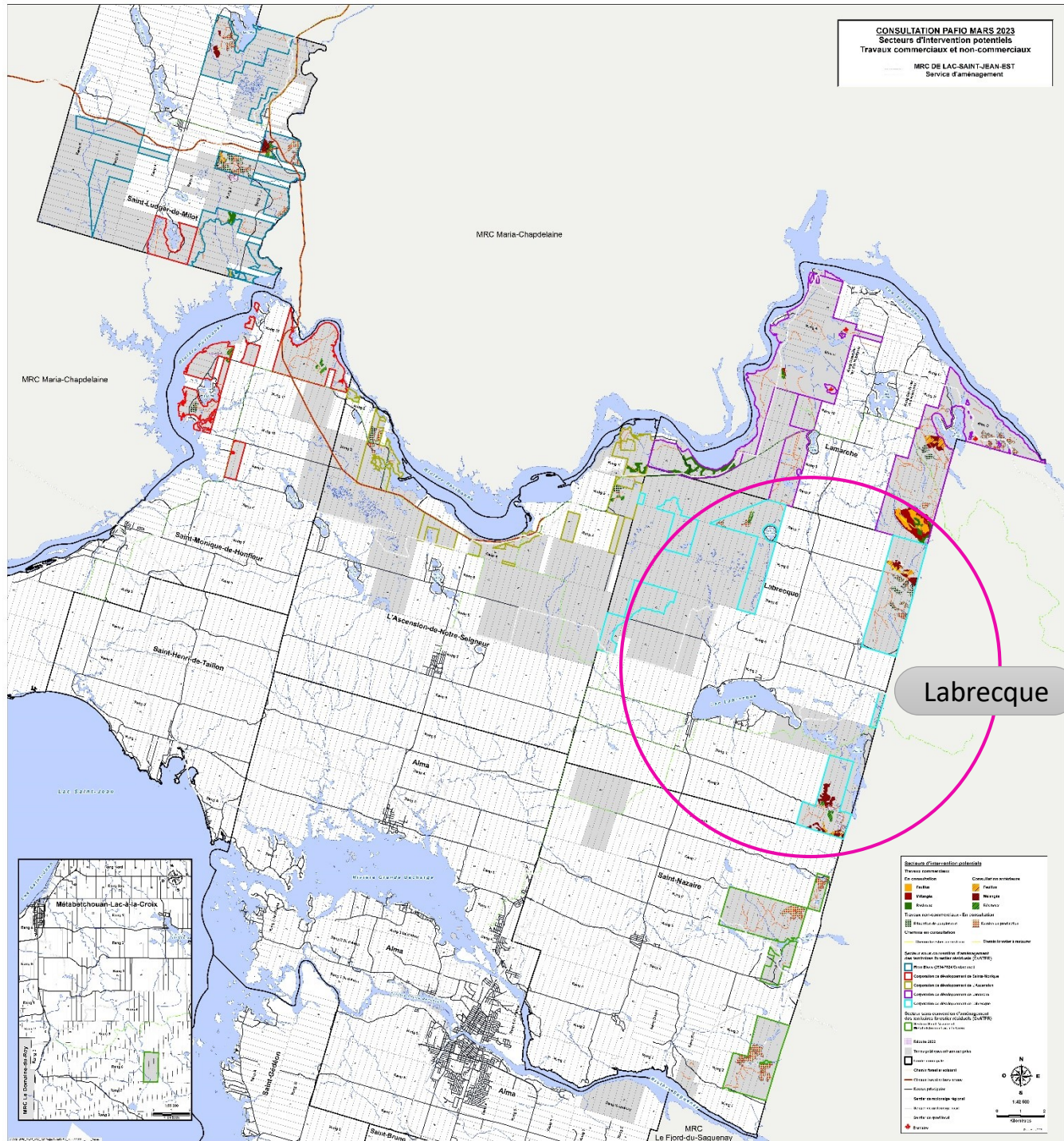
Localisation des SIP – Bloc B – Saint-Nazaire

Aucun travaux de récolte dans ce secteur

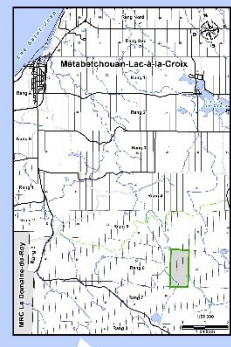
- Travaux de récolte réalisés en 2017-2018 et en 2018-2019
- **Travaux de remise en production** (préparation de terrain et de reboisement des anciennes coupes) **2023**
- Arrosages effectués SOPFIM 2017 – Rangs 5 et 6 seulement
- MRC responsable des travaux
- **Secteur du projet avec la municipalité de Saint-Nazaire et du Centre Bang**

Secteur no.2 Rangs 5, 6 et 7





Labrecque



Secteurs d'intervention potentiels

Travaux commerciaux	Consultation en amont
Construction	Consultation en amont
Parc	Parc
Village	Village
Industrie	Industrie
Travaux non-commerciaux - Eau souterraine	Travaux non-commerciaux - Eau souterraine
Éclairage de paysage	Éclairage de paysage
Chemin de circulation	Chemin de circulation
Chemin de circulation	Chemin de circulation

Secteur avec consultation d'aménagement
 (voir règlement de zonage municipal - ZONAGE)

- Plan de zonage municipal
- Disposition de développement de Saint-Hubert
- Disposition de développement de Alma
- Disposition de développement de Alma
- Disposition de développement de Alma

Autres

- Échelle 2022
- Échelle 2022
- Échelle 2022
- Échelle 2022

Échelle 2022

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1:42 000

0 N E S O

1:42 000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1:42 000

Localisation des SIP – Bloc C – Labrecque

Corporation de développement de Labrecque

Planification de travaux 2023-2024

3 secteurs de planification

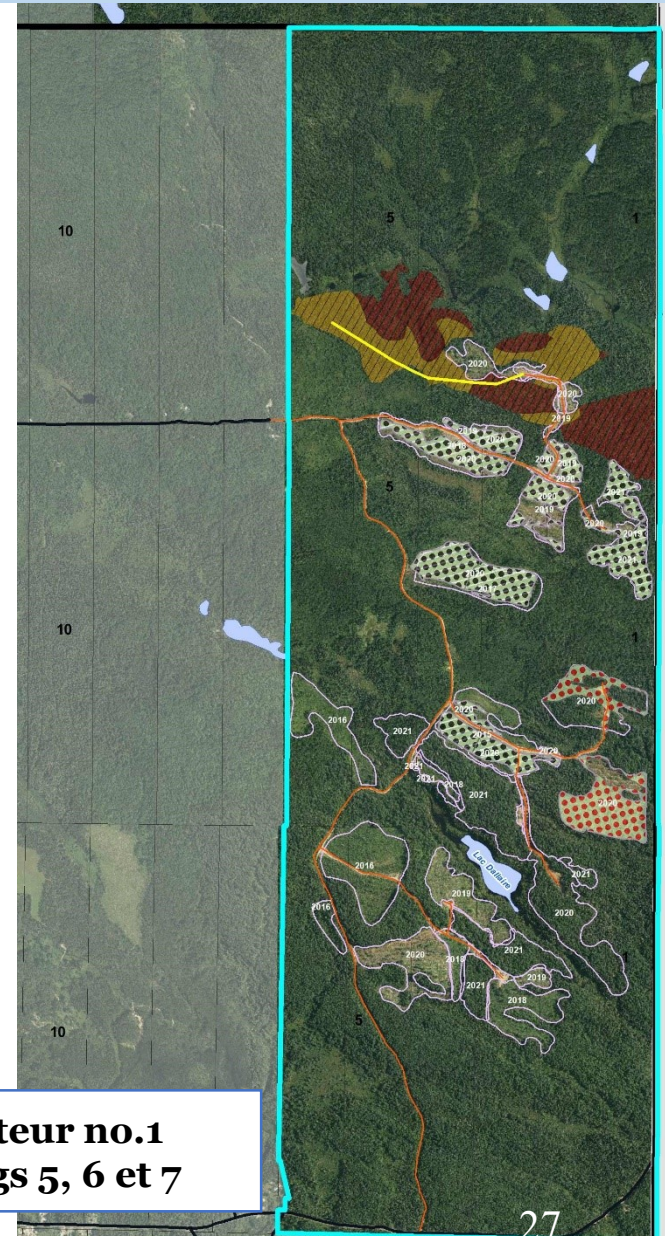
Possibilité de récolte 2023-2024

1 100 m³ SEPM et 1 450 m³ Feuillus

Secteur no.1

- **Suite des travaux de récolte de 2021-2022**
- **Superficies récoltées très affectées par la TBE (+10% de mortalité, 40% de défoliation)**
- Superficies en feuillus maturité avancée – **sénescence dans certains secteurs** – priorité de récolte rangs 5, 6 et 7
- **Sites très productifs (mélangés)**
- Présence de chasseurs-info
- **Travaux de remise en production** (préparation de terrain et de reboisement des anciennes coupes) **2023**
- **Beaucoup de superficies en dégagement de plantation**

Secteur no.1
Rangs 5, 6 et 7



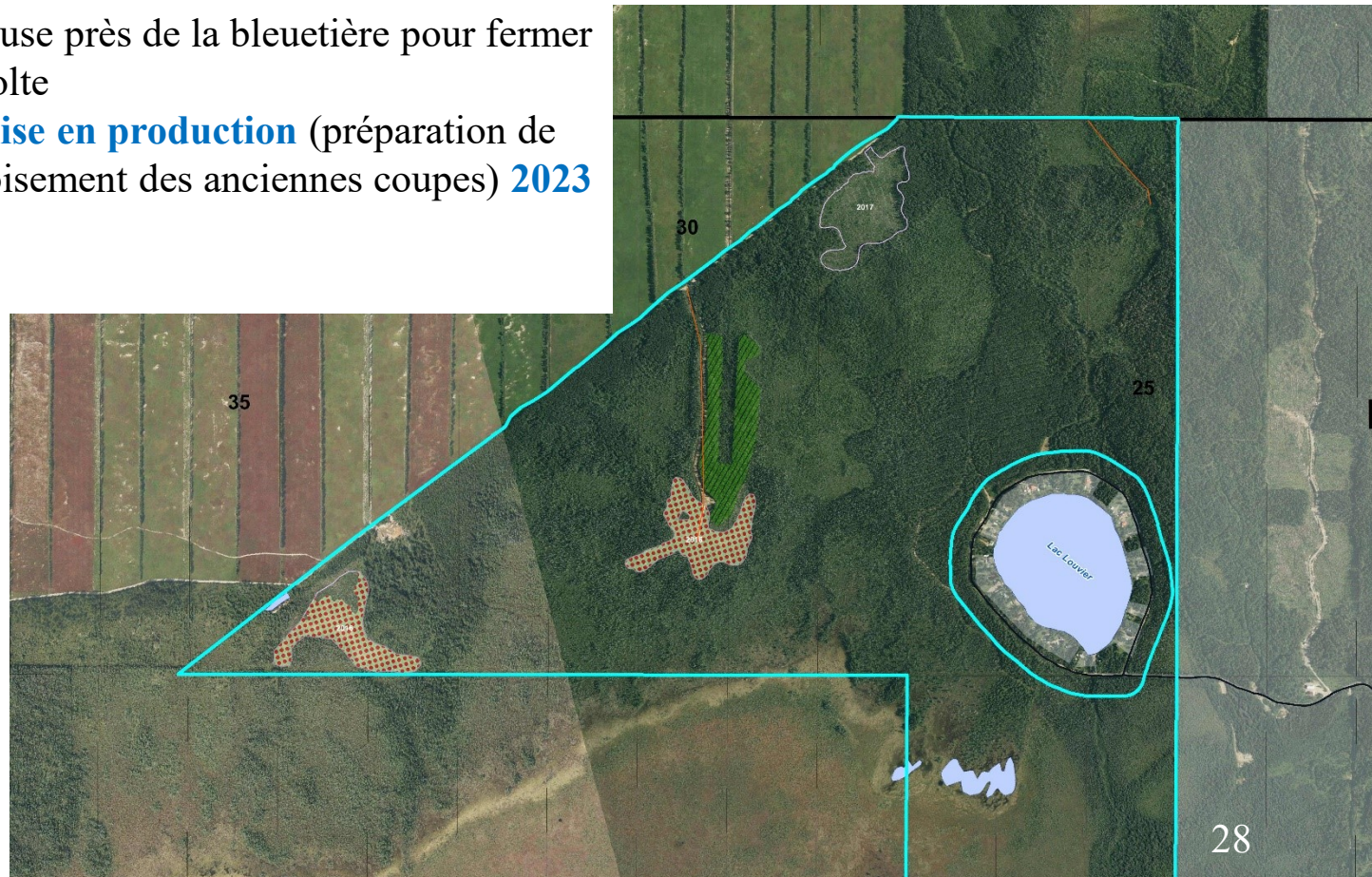
Localisation des SIP – Bloc C – Labrecque

Planification de travaux 2023-2024 3 secteurs de planification

Secteur no.2

- Superficie résineuse près de la bleuetière pour fermer le secteur de récolte
- **Travaux de remise en production** (préparation de terrain et de reboisement des anciennes coupes) **2023**

Secteur no.2 JMDSL

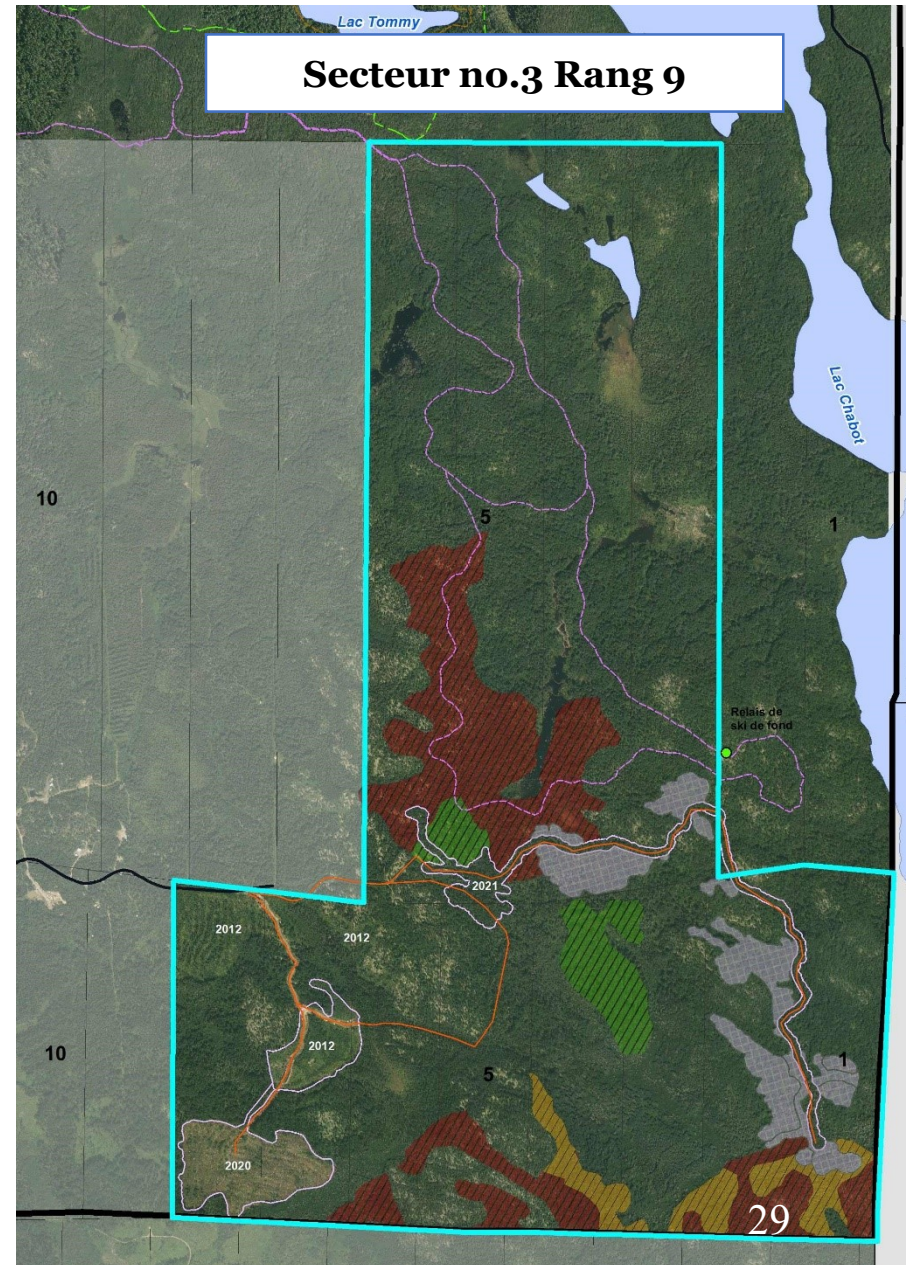


Localisation des SIP – Bloc C – Labrecque

Planification de récolte 2023-2024 3 secteurs de planification

Secteur no.3

- Suite des travaux de récolte de 2022-2023
- Superficies résineuses affectées par la TBE
- Superficies en feuillus maturité avancée priorité 2023-2024 – nouvelles superficies
- Chemins préparés en 2022-2023

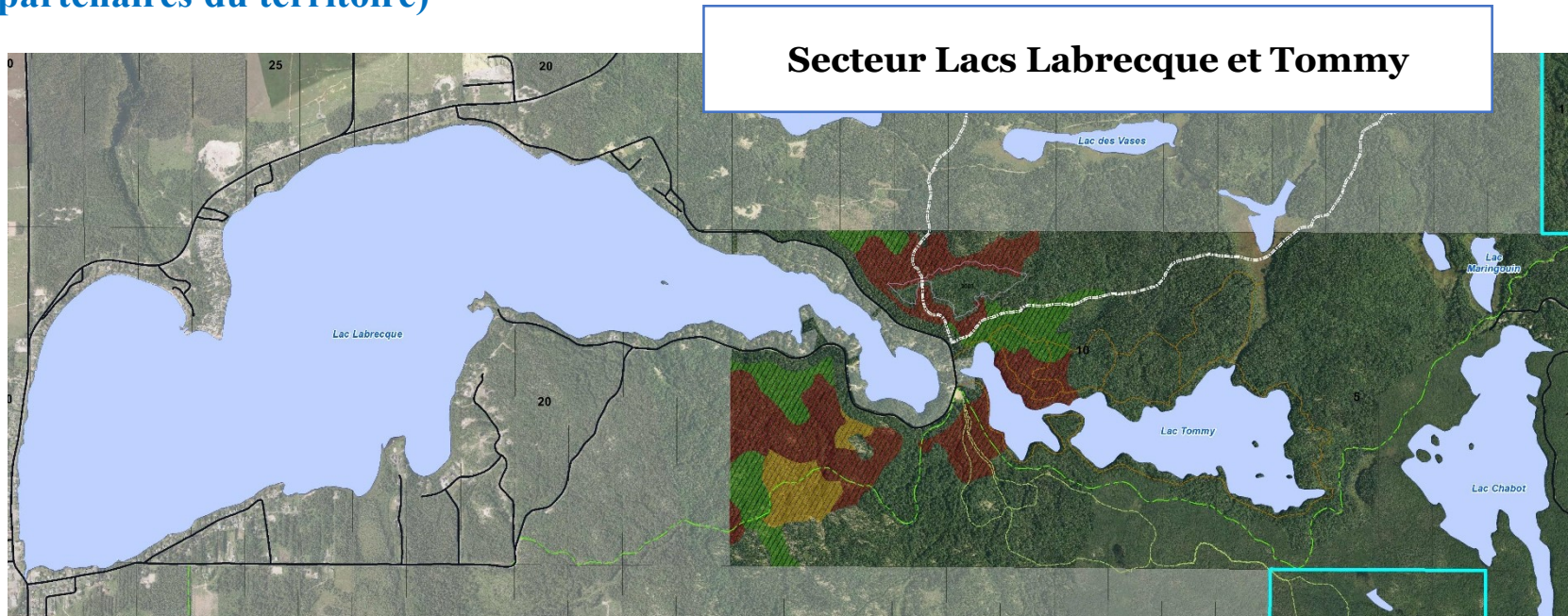


Localisation des SIP – Bloc récréation Lac Labrecque

Lacs Tommy et Labrecque– hors affectation forestière

À titre informatif- Suivi

- Secteur présenté dans le PAFIO 2021-2022
- Plusieurs visites terrains supplémentaires ont été réalisées en cours d'année
- **Décision prise de ne faire aucun travaux de récolte** – suivi avec les partenaires
- **Suivi de l'évolution de la TBE dans ce secteur au cours des prochaines années (suivi avec les partenaires du territoire)**



Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Corporation de développement de Lamarche

Planification de récolte 2023-2024

5 secteurs de planification

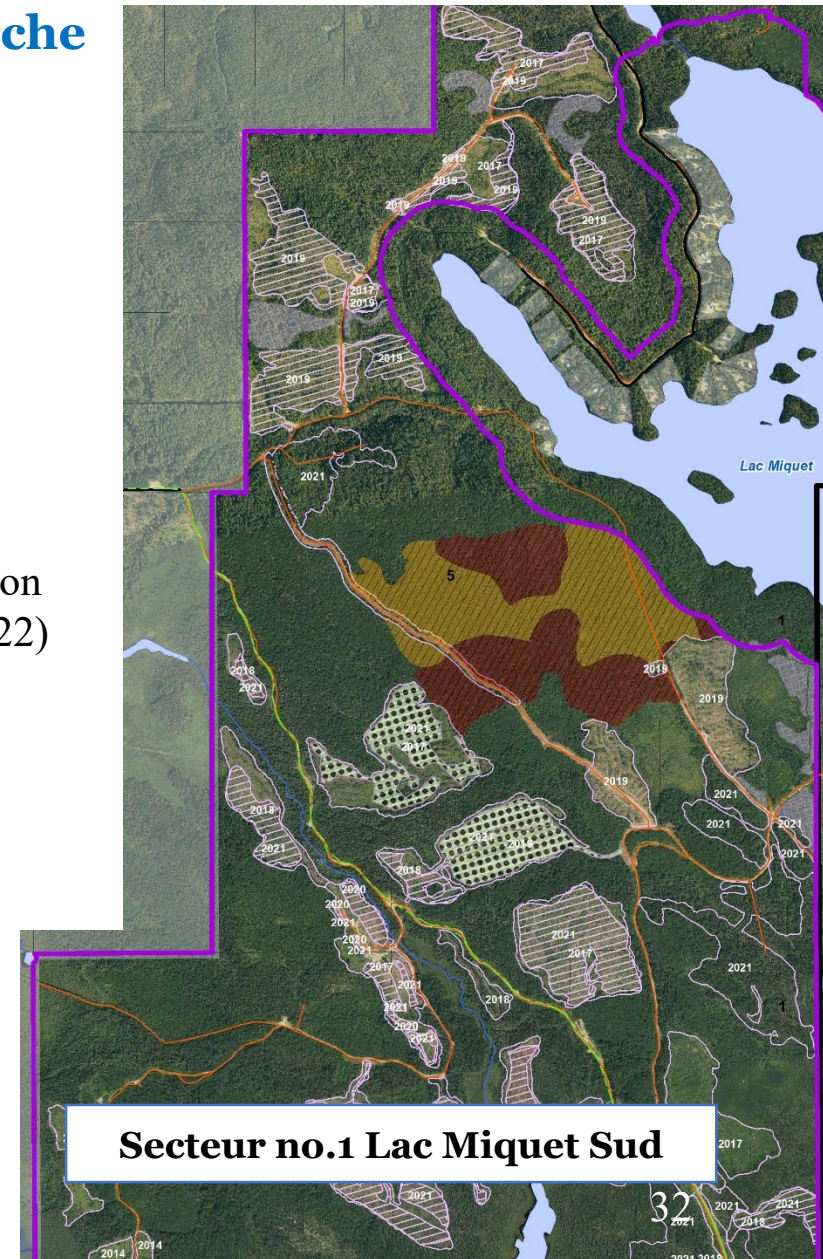
Possibilité de récolte 2023-2024

2 775 m³ SEPM et 3 125 m³ Feuillus

Secteur no.1 Lac Miquet Sud

**Superficies mélangées résiduelles affectées par la TBE
(+10% de mortalité, 40% de défoliation)**

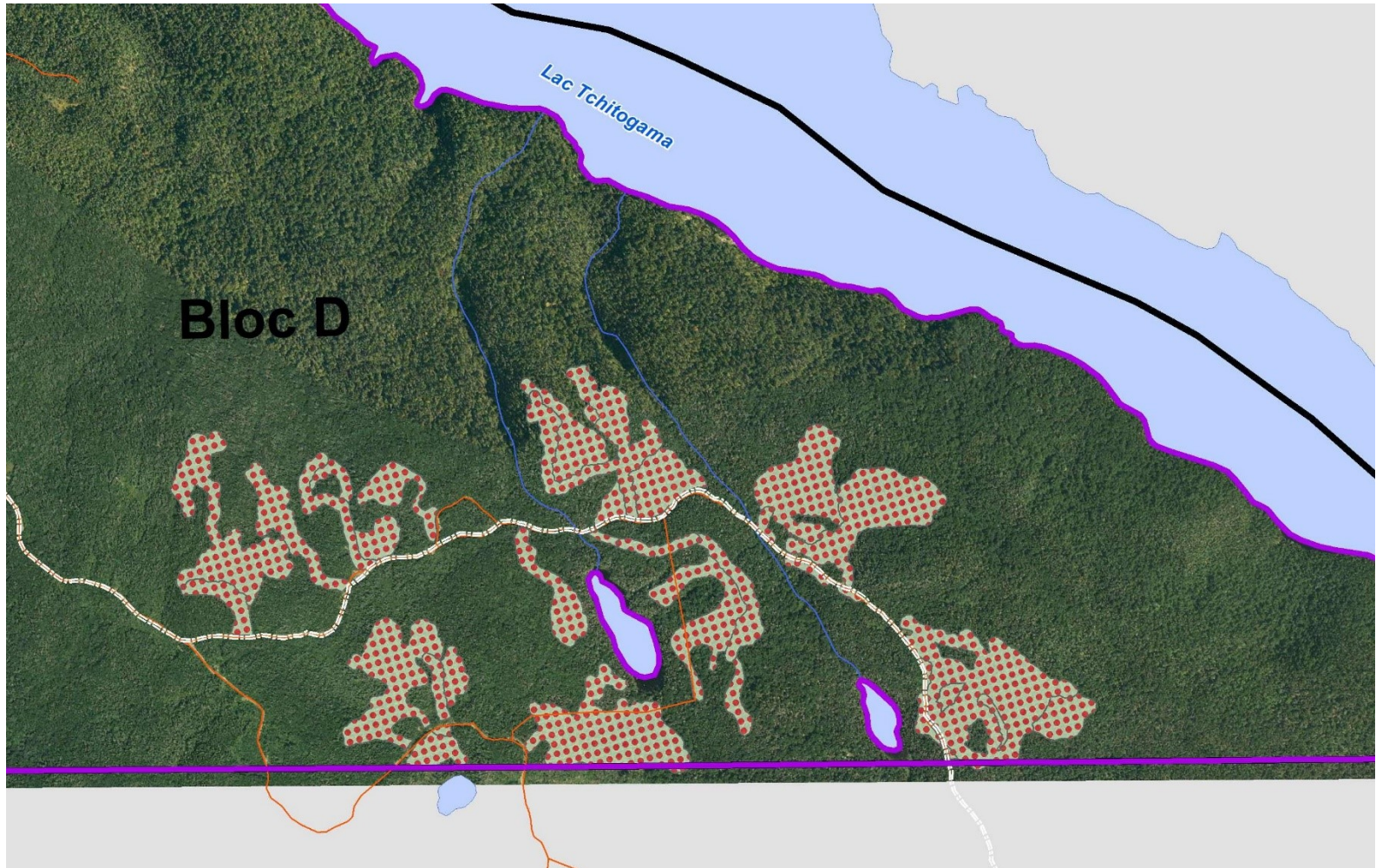
- Secteur sensible – analyse du paysage réalisé (simulation visuelle présentée lors de la consultation de janvier 2022)
- Ententes d'harmonisation avec un propriétaire et la municipalité
- Priorité de récolte 2023-2024
- Travaux de dégagement de plantation



Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Secteur no.2 Lac Miquet Nord

- Remise en production des superficies récoltées en 2022-2023

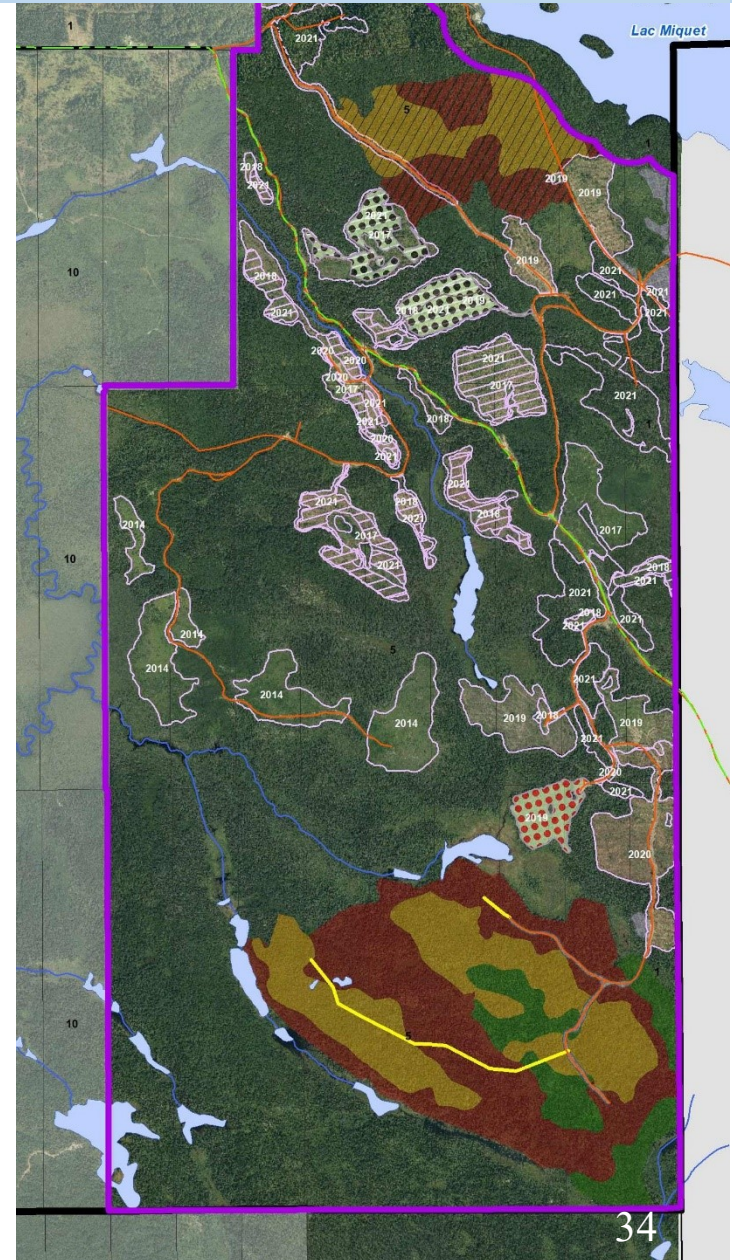


Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Planification de récolte 2023-2024 5 secteurs de planification

Secteur no.3

- **Suite des travaux au sud du lac Miquet**
- Nouveau secteur de récolte jusqu'en 2025
- Chemins d'accès débutés en 2022



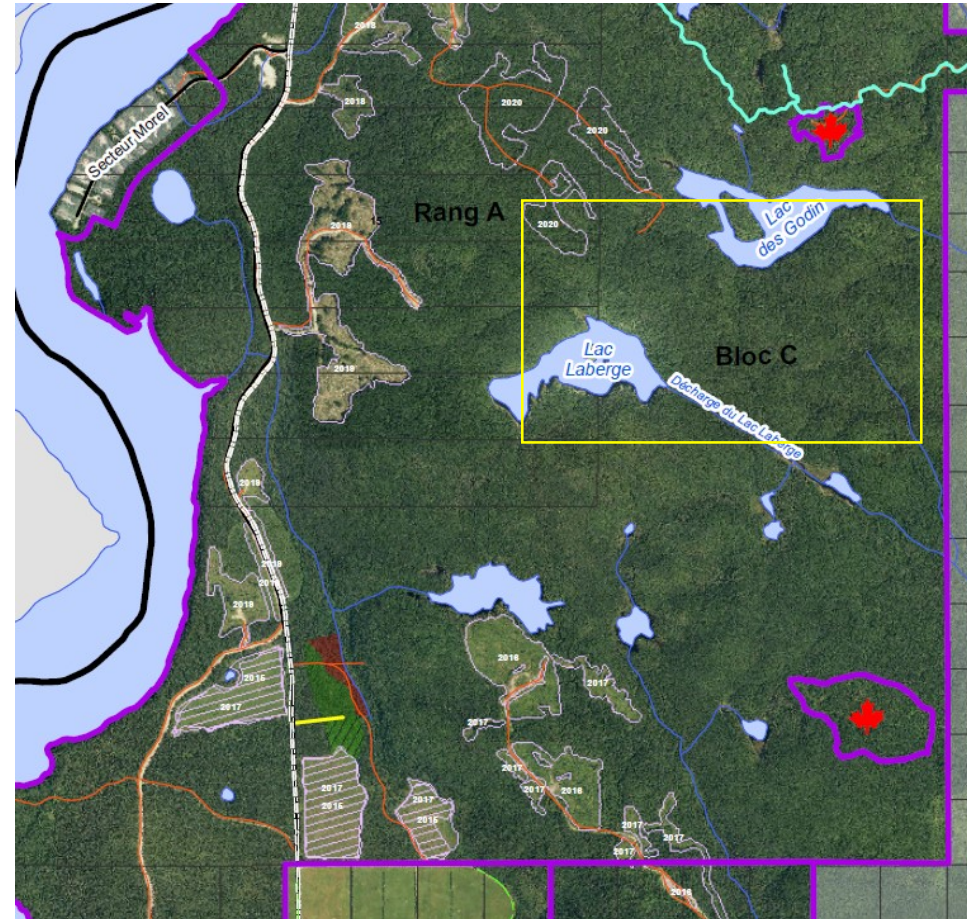
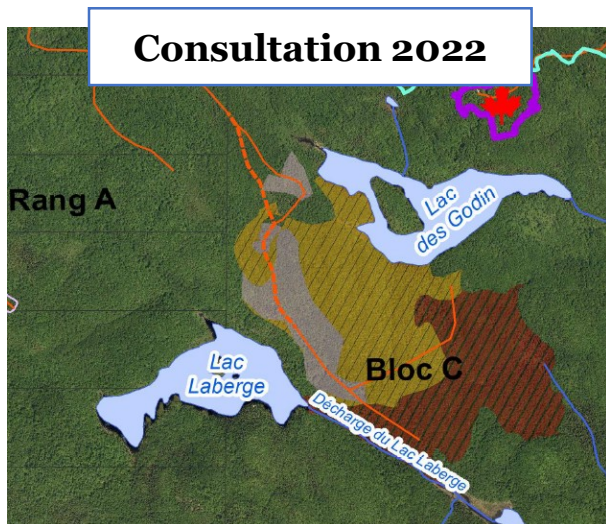
Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

Planification de récolte 2023-2024 5 secteurs de planification

Secteur no.4 Morel

- Plusieurs secteurs feuillus abandonnés pour le niveau de difficulté des accès
- Secteur résineux – mixte près du chemin de la pointe d'appel

Secteur no.4 Morel



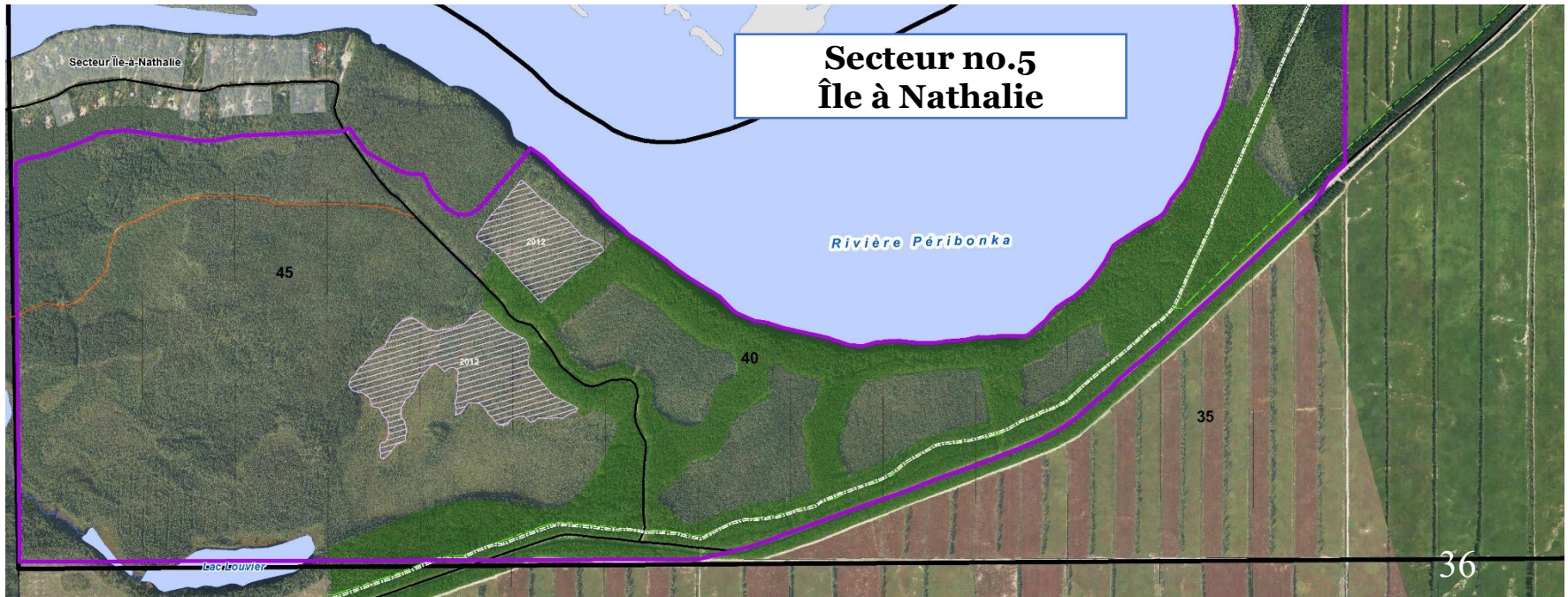
Localisation des SIP – Blocs D et E – Lamarche

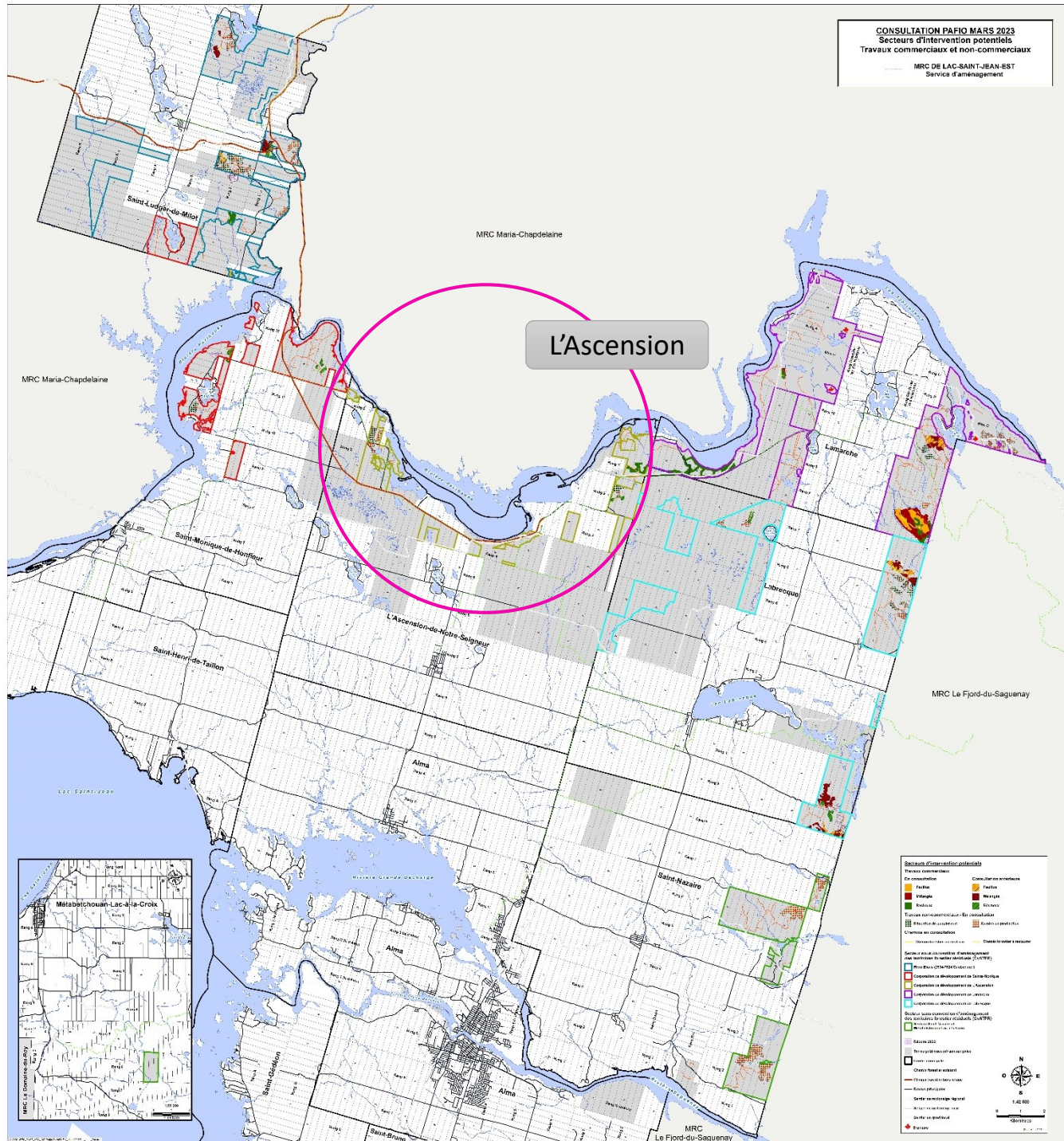
Planification de récolte 2023-2024

5 secteurs de planification

Secteur no.5 – Île-à-Nathalie

- **Nouveau secteur ajouté à la planification**
- Séparateurs de coupe et bandes de protection visuelle très matures.
- Plantations de 15 à 20 ans d'âge, ne nécessitent plus de protection visuelle
- Problématique d'entretien du chemin de la Boulonnaire
- Travaux de voirie prévus en 2023 – Agrandissement du secteur de villégiature





L'Ascension

Secteurs d'intervention potentiels

Travaux commerciaux

Centre commercial	Centre commercial alternatif
Village	Parcs
Village	Parcs
Parcs	Parcs
Parcs	Parcs

Travaux non-commerciaux - Exemples

Centre de services	Centre de services
Centre de services	Centre de services

Changement de destination

Changement de destination	Changement de destination
---------------------------	---------------------------

Secteurs sous condition d'aménagement

Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif
Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif
Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif
Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif
Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif
Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif
Centre commercial alternatif	Centre commercial alternatif

Autres

Autres	Autres
Autres	Autres

Échelle 2022

1:42 000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

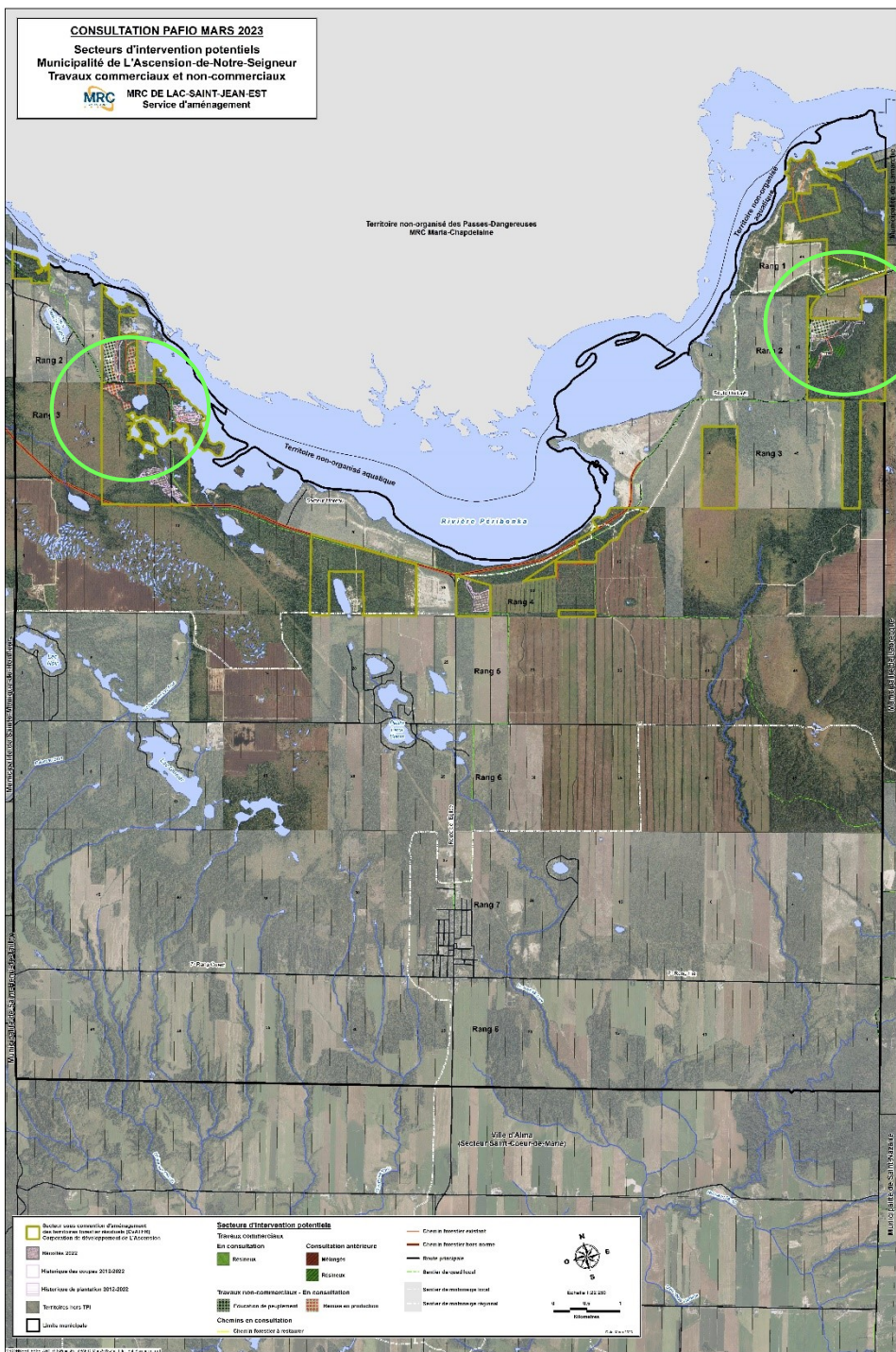
N
O E
S

1:42 000

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

L'Ascension



Localisation des SIP – Bloc F – L'Ascension

Corporation de développement de L'Ascension

Planification de récolte 2023-2024

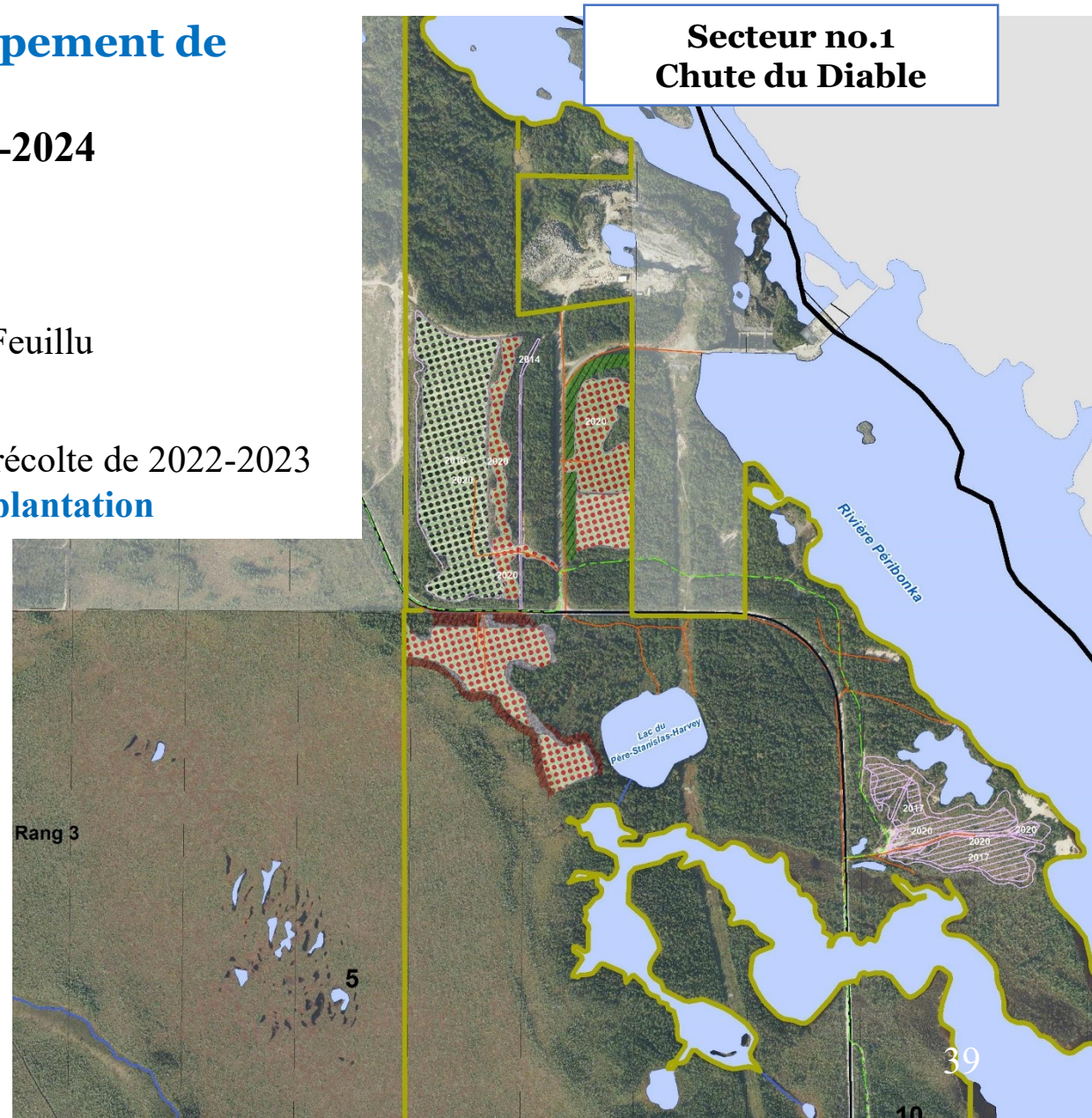
2 secteurs de planification

Possibilité de récolte 2023-2024

1 000 m³ SEPM et 425 m³ Feuillu

Secteur no.1

- Remise en production de la récolte de 2022-2023
- Travaux de dégagement de plantation



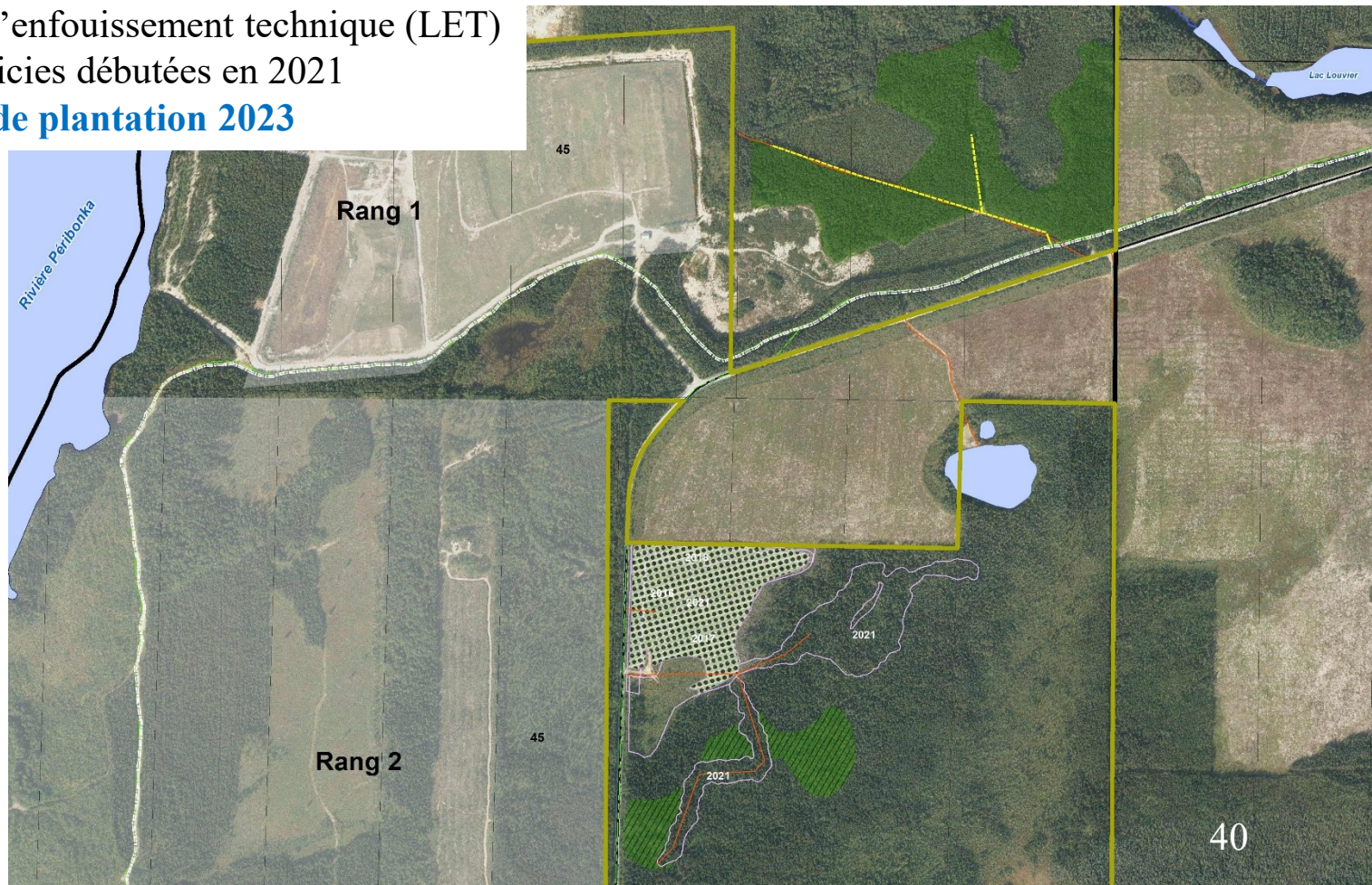
Localisation des SIP – Bloc F – L'Ascension

Corporation de développement de L'Ascension

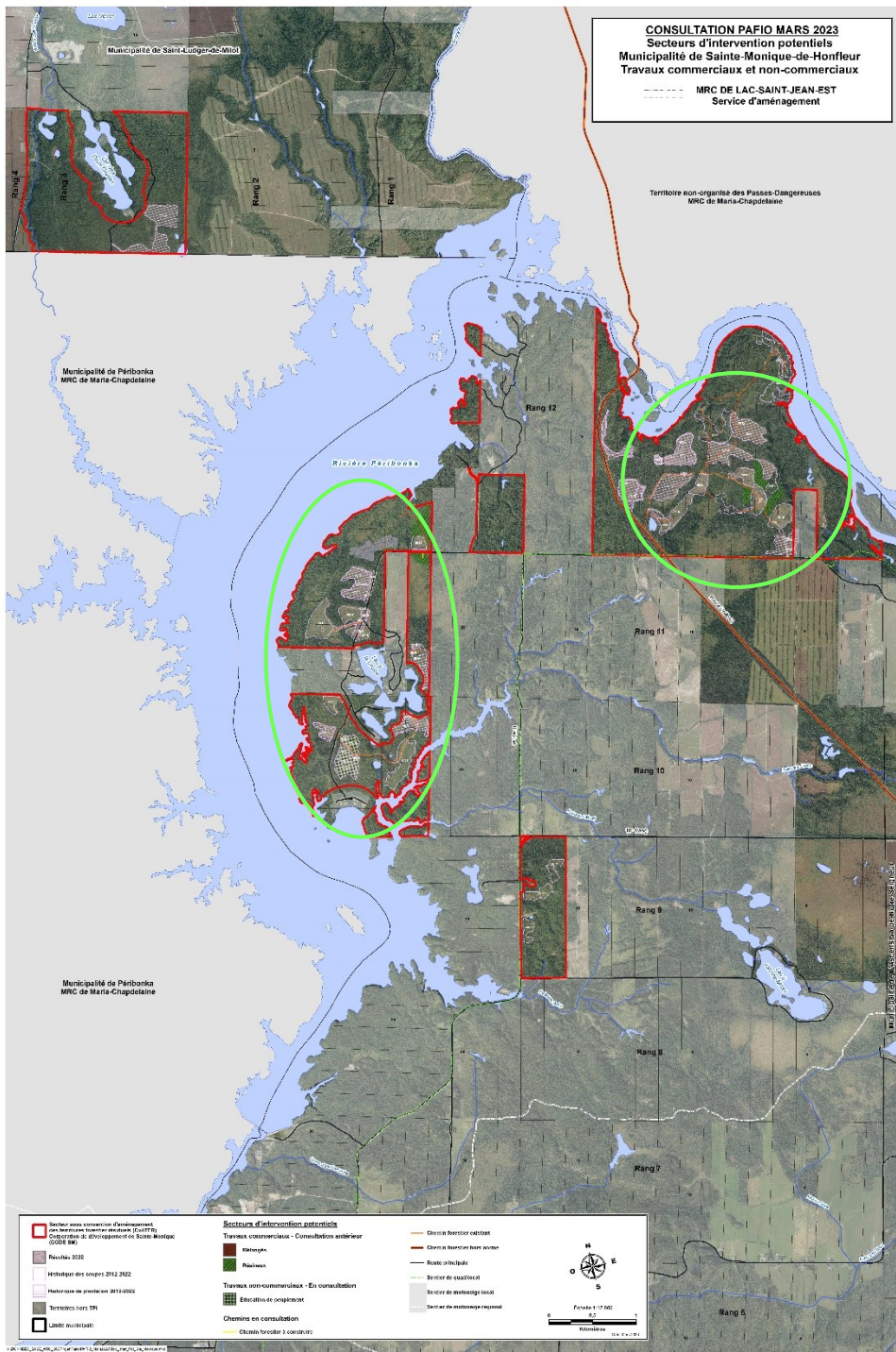
Secteur no.2 Lac des Étudiants

- **Nouveau secteur de planification** près de l'ancien lieu d'enfouissement technique (LET)
- Fin des superficies débutées en 2021
- **Dégagement de plantation 2023**

Secteur no.2 Lac des Étudiants



Sainte-Monique



Localisation des SIP – Bloc G – Sainte-Monique

Corporation de développement de Sainte-Monique

Planification de récolte 2023-2024

2 secteurs de planification

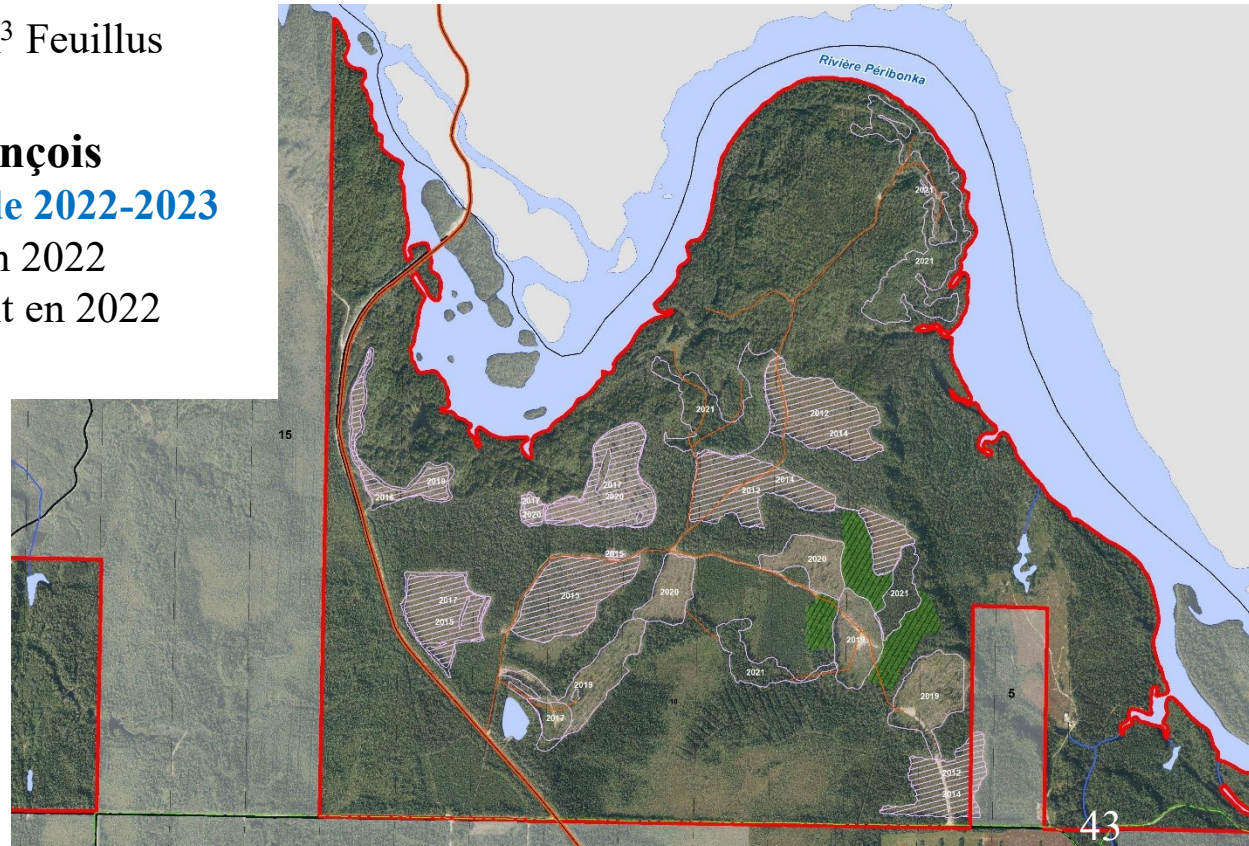
Possibilité de récolte 2022-2023

1 475 m³ SEPM et 1 100 m³ Feuillus

Secteur no.1 Méandre à François

- **Fin des travaux de récolte de 2022-2023**
- Remise en production faite en 2022
- Dégagement de plantation fait en 2022

Secteur no.1
Méandre à François



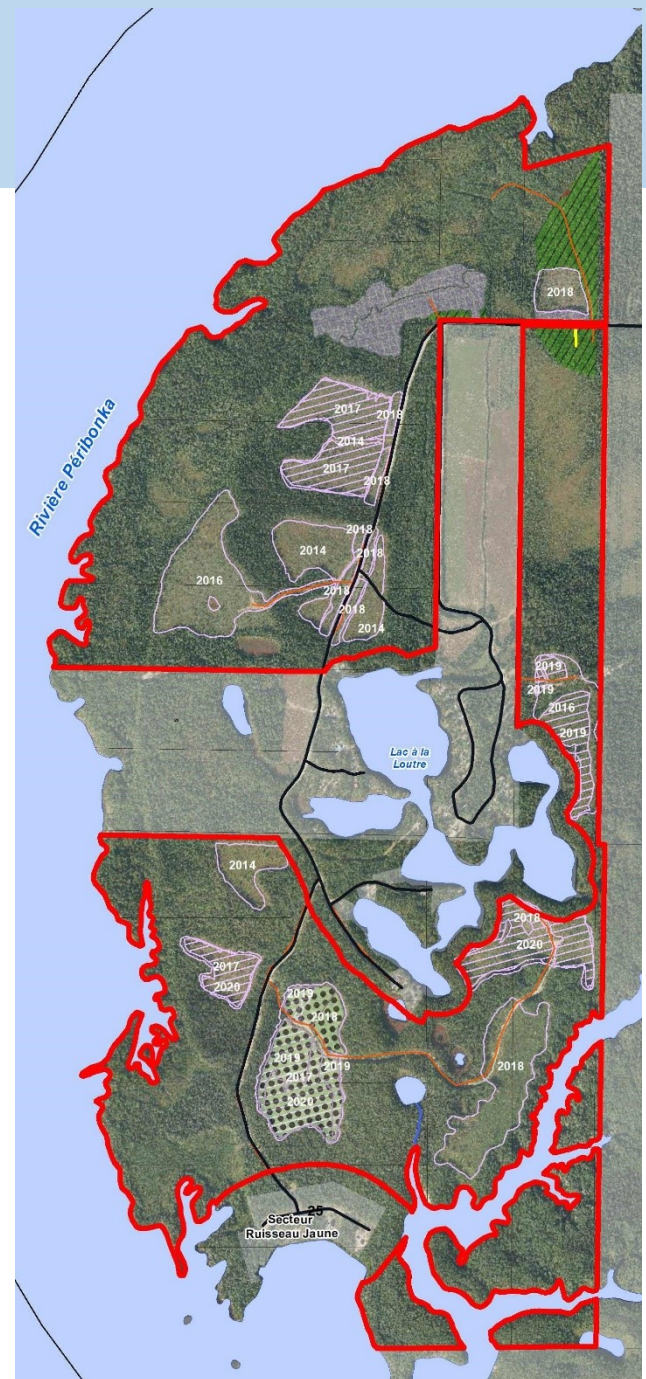
Localisation des SIP – Bloc G – Sainte-Monique

Planification de récolte 2023-2024 2 secteurs de planification

Secteur no.2 Lac-à-la-Loutre

- Superficies – **suite de la récolte 2022-2023**
secteurs résineux le long du rang 12 et du chemin
d'accès au Lac-à-la-Loutre
- Possible dérogation pour couloir de protection
visuelle au bord du rang 12
- **Dégagement de plantation à faire**

Secteur no.2
Lac-à-la-Loutre



Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

Flore Bleue - Saint-Ludger-de-Milot

Planification de récolte 2023-2024

- 4 secteurs de travaux

Possibilité de récolte 2023-2024 :

1 750 m³ SEPM et 1 800 m³ Feuillus

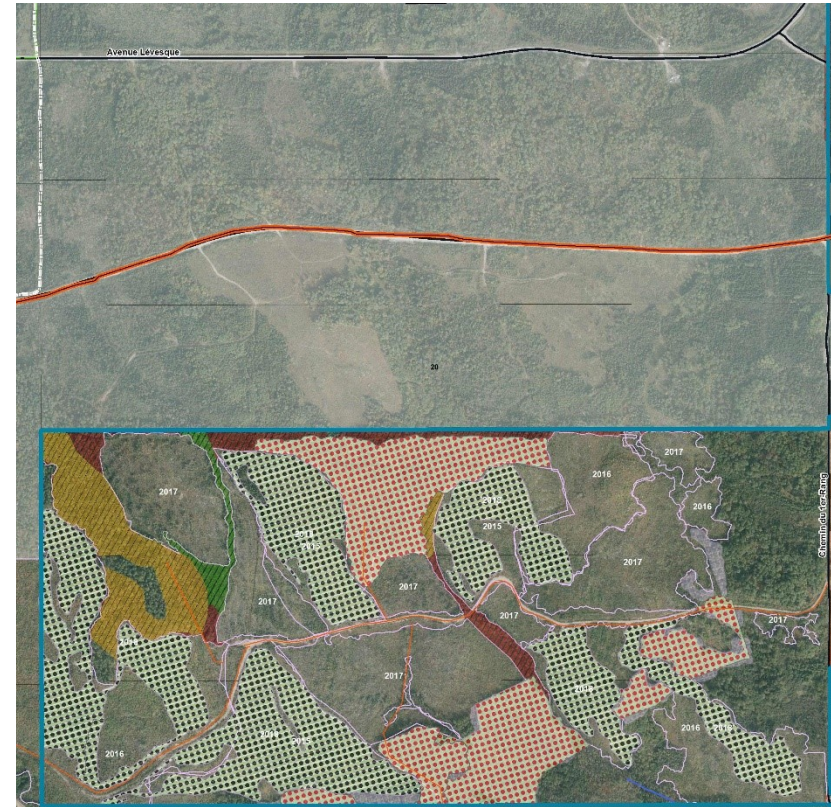
Secteur Plan spécial TBE

Suite des travaux 2022-2023

Plusieurs superficies – les blocs résineux sont affectés par la TBE

- Secteur ayant déjà fait l'objet d'un plan spécial depuis 2015 - **Travaux de récolte à compléter**
- Dérogation pour excéder superficie maximale de 10 ha, séparateurs de 100 m et possibilité annuelle
- Peu d'impact visuel du village (pas de simulation visuelle nécessaire)
- **Remise en production des superficies récoltées en 2022-2023**
- **Dégagement de plantation**

Secteur Plan spécial - Tourbière



Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

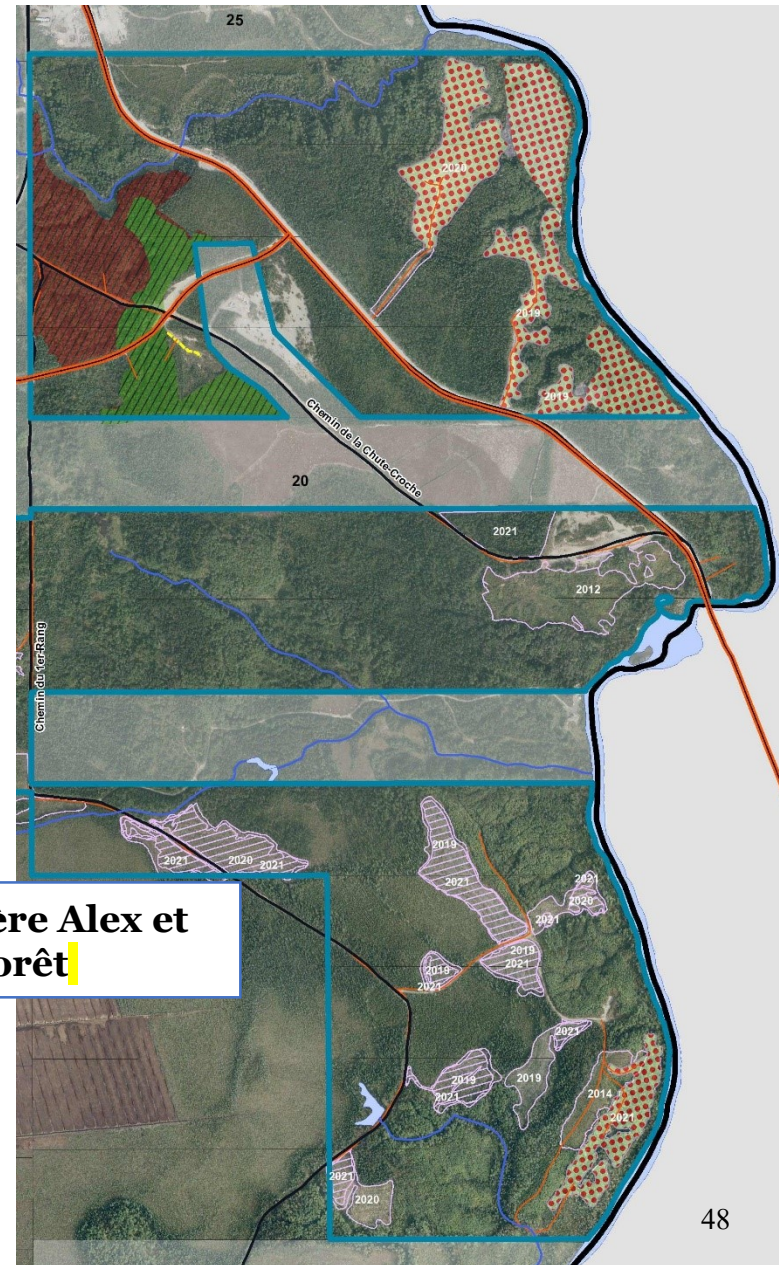
Planification de récolte 2023-2024

- 4 secteurs de travaux

Secteurs no.2

- Secteurs résineux et mélangés à proximité de la rivière Alex et de la Route Uniforêt
- Suite des travaux de récolte débutés en 2022-2023
- Travaux de remise en production (préparation de terrain et de reboisement des anciennes coupes)

**Secteur no.2 Rivière Alex et
Route Uniforêt**



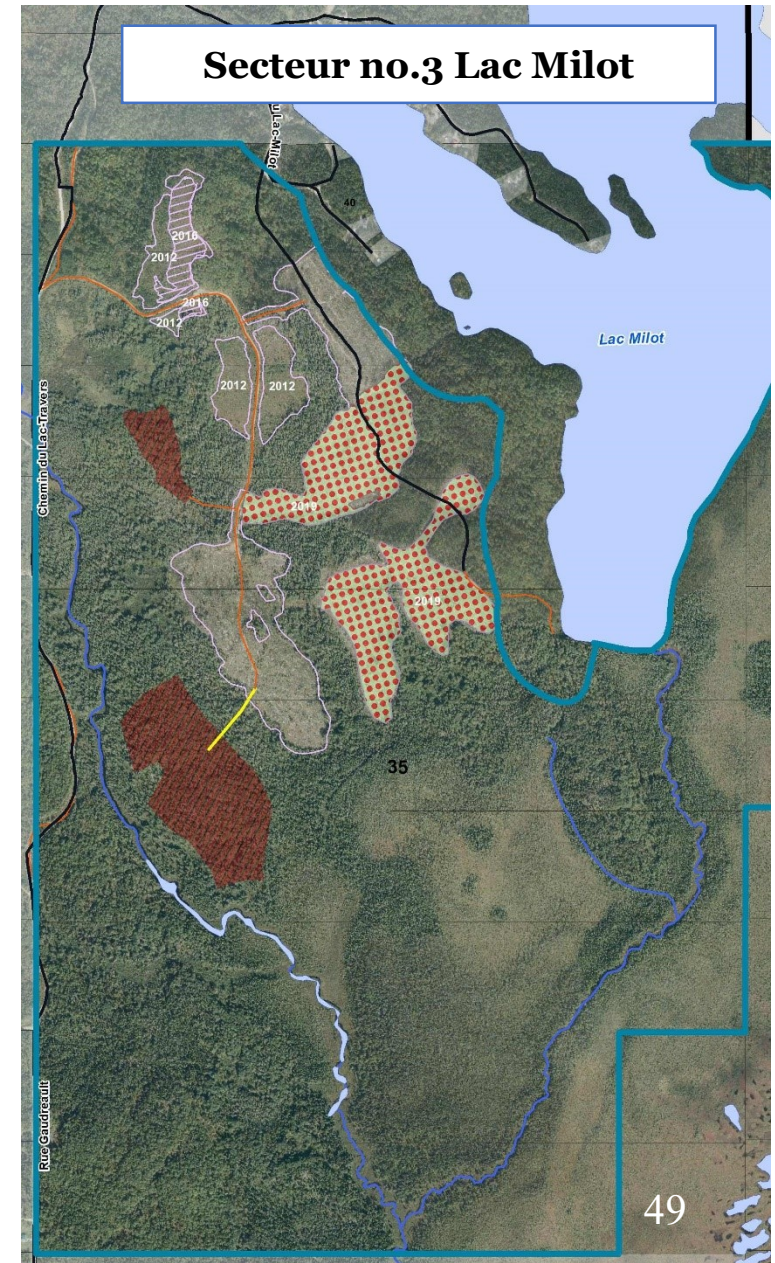
Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

Planification de récolte 2023-2024

- 4 secteurs de travaux

Secteur no.3

- Secteurs résineux à l'ouest du lac Milot
- **Récupération des tiges affectées par la TBE**
- **Peuplements sénescence avancée**
- Présence de chablis
- **Travaux de remise en production**
(préparation de terrain et de reboisement des anciennes coupes) **2023-2024**



Localisation des SIP – Bloc H – Saint-Ludger-de-Milot

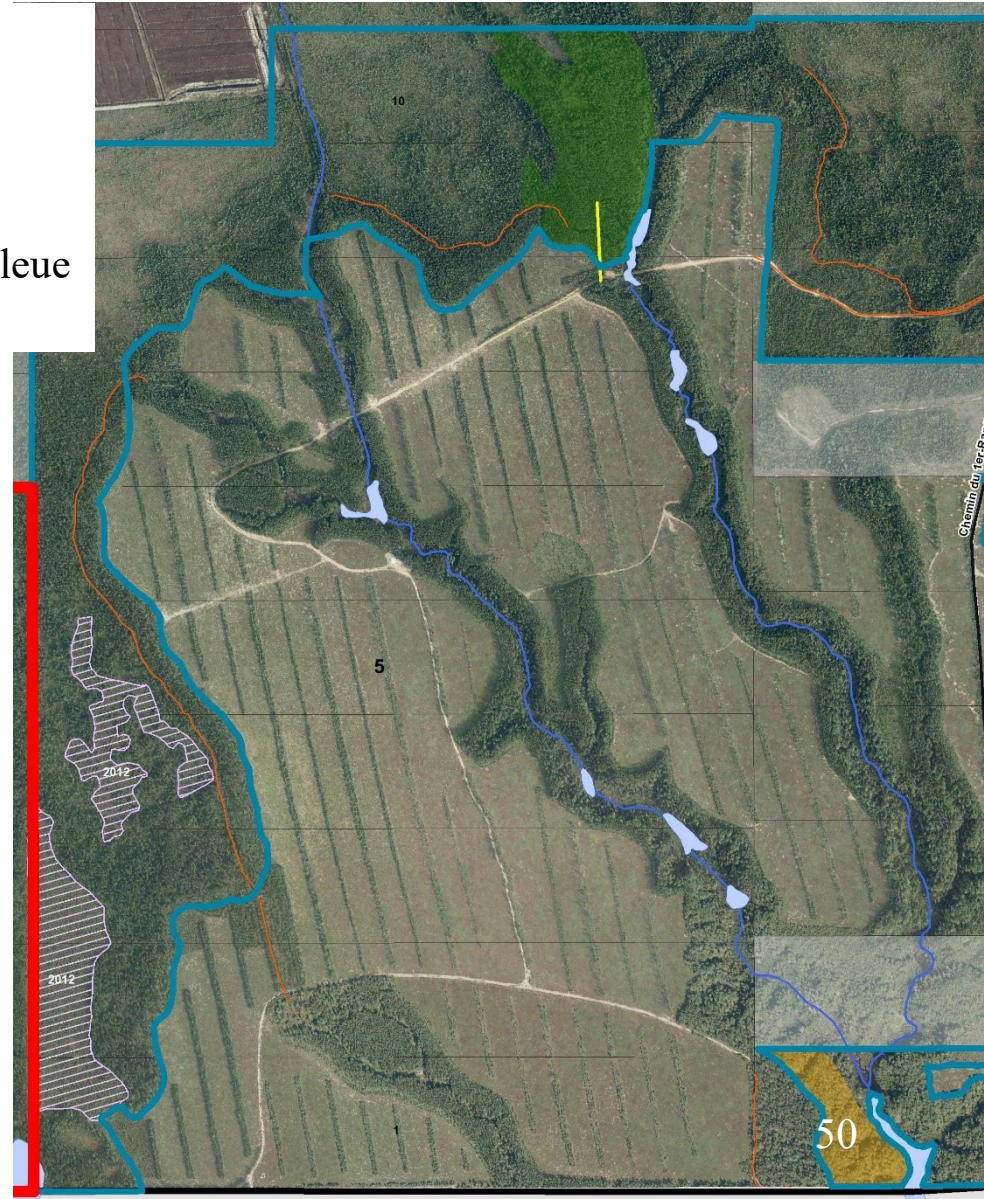
Secteur no.4 - Bleuetière

Planification de récolte 2023-2024

- 4 secteurs de travaux

Secteur no.4

- Secteurs en bordure de la bleuetière Flore-Bleue
- **Nouveaux secteurs en consultation**



Localisation des SIP – Autres territoires

Planification de récolte 2023-2024 ?

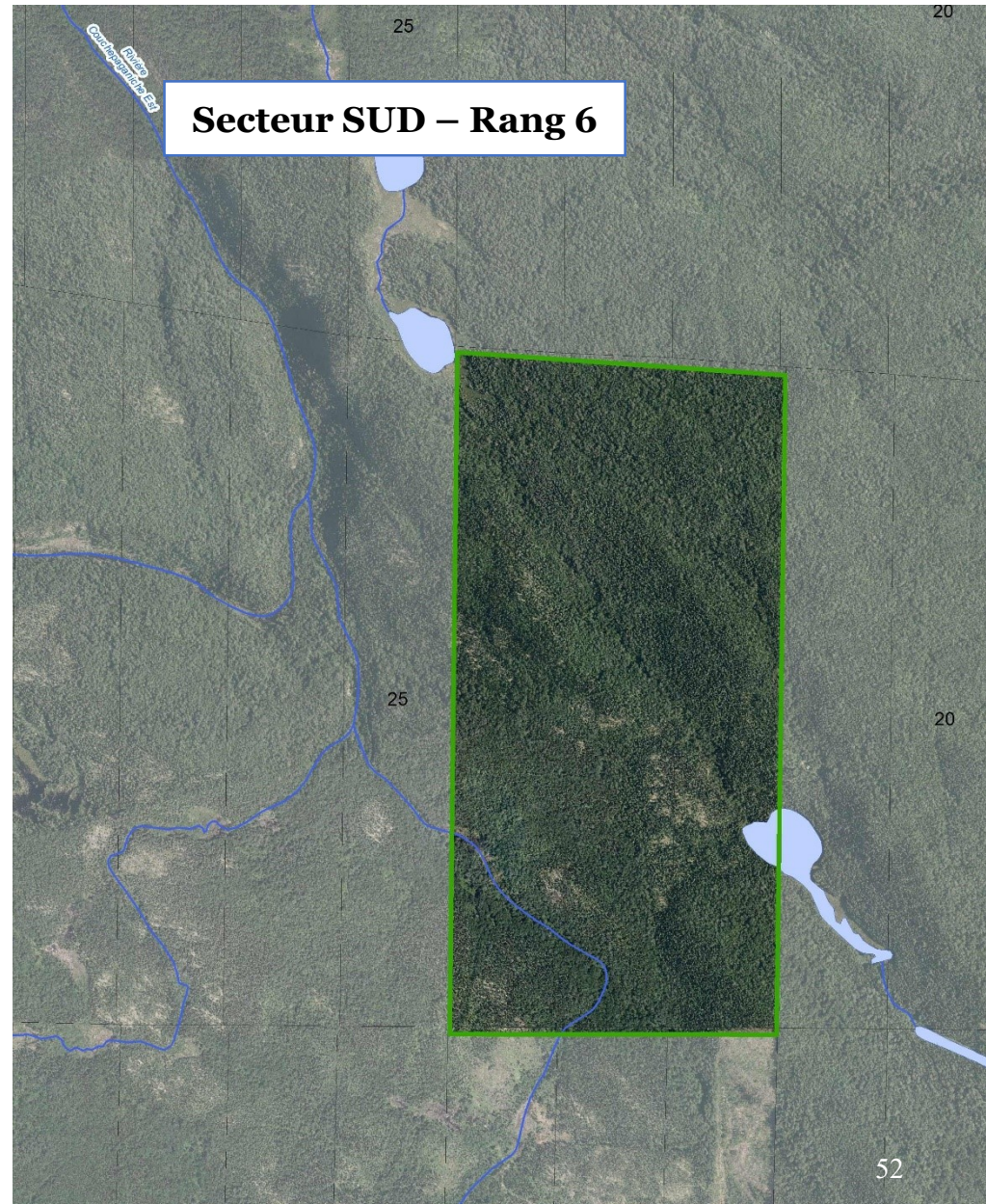
Possibilité de récolte 2022-2023

1 500 m³ SEPM et 1 675 m³ Feuillus

1 seul secteur

Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

- Pas d'accès présentement
- Suivi régulier auprès du BMMB pour savoir si planification de récolte sur terrain public à proximité
- Actuellement, il n'y a pas d'appel d'offre du BMMB à proximité qui favoriserait l'accès à ce territoire



Dates importantes à retenir

- **Consultation: du 15 mars au 10 avril 2023**
- **Formuler un commentaire ou une demande: au plus tard le 10 avril 2023**
- **Documents disponibles sur le site Internet de la MRC et dans les bureaux des municipalités concernées**
www.mrclacsaintjeanest.qc.ca

Période de question et échanges

Merci de votre attention